

LES HOMMES DIAPHANES

Exil et migrations
homosexuelles africaines

*Trajectoires, enjeux,
risques psychosociaux*

Isam Benbellat

*Sous la direction de
Pascal Minotte*

Juin 2022





Centre de Référence en Santé Mentale
Agréé et subventionné par la Wallonie



Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional
Met Steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



AB Réfugiés - Social



Introduction	7
Méthodologie de recherche	10
Contexte institutionnel de recherche	11
Terrain de recherche	11
Objet de recherche.....	12
Méthodologie de recherche	15
Variables analysées	16
Aspects limitatifs	16
Une théorie de l'invisible	17
Homosexualité, stigmatisation et stratégies d'évitement	18
Le stigmate : définition d'un concept	18
Le stigmate en tant que symptôme d'une moralité défaillante.....	19
Les effets du stigmate	20
Les réponses au stigmate.....	21
Réponses adaptatives et implications psychologiques	22
Données de terrain	23
Des violences vécues dans le pays d'origine.....	24
L'homosexualité en Afrique : contexte général	24
Homophobie d'état.....	24
Violences policières	26
Exclusion sociale	27
Des violences vécues durant le trajet d'exil	29
Des trajets plus ou moins longs aux conditions éprouvantes.....	31
Des violences vécues dans le pays d'accueil	33
Pays hôte, dernière destination, nouveaux périples.....	33
Choc, désillusions et fausses croyances.....	33
Migrants homosexuels : obstacles et zones de conflictualité.....	34
Les contacts communautaires	35
Les conditions d'hébergement	36
Le rapport à la procédure d'asile	38
L'accompagnement socio-thérapeutique	45
Pertinence d'une clinique de l'exil spécifique ?	45
Pourquoi consultent-ils ?	48

a) Motivation instrumentale	48
b) Motivation sanitaire	50
c) Motivation personnelle	55
Le champ des socialisations sexuelles	56
Une sexualité en suspend	56
Une sexualité en souffrance	57
Le rapport aux espaces spécialisés d'intégration et/ou de participation	58
Conclusion	62
Bibliographie	67
Listes des sigles et acronymes	70
Lexique LGBTQIA +	71
Cartographies/Infographies	80

Introduction

Le 24 février 2022, à la stupeur générale, la Russie envahissait l'Ukraine. Alors que tous prédisaient une opération éclair, eu égard à la supériorité de l'envahisseur, le conflit s'embourbe. En l'espace de quelques mois, des milliers de victimes sont déplorées, sur les deux fronts. Aux dires de Vladimir Poutine néanmoins, tout ceci ne semble pas devoir répondre à une action de guerre. Il s'agirait plutôt d'une « opération militaire spéciale ». Quels que soient les narratifs employés, ce conflit naissant, qui se développe aux portes de l'Europe, présente tous les signes d'une guerre d'usure, à la suite de laquelle, plus de 6 millions d'ukrainiens sont contraints à l'exil.¹

Ce n'est pas la fin de l'histoire, tel que le suggérait Francis Fukuyama. Les migrations internationales forcées en font régulièrement la démonstration, comme si ces dernières étaient le curseur de l'état du monde et le reflet obscur de nos civilisations. Le nombre de personnes déplacées a connu une augmentation sans cesse croissante depuis les années 1990.² Si ce phénomène tend à s'amplifier, les conditions dans lesquelles se réalisent ces exils apparaissent, elles-mêmes, de plus en plus éprouvantes. Ainsi, le voyage peut-il être une longue épreuve, parsemée d'obstacles, jalonnée de risques, transformant *ipso facto* un acte, en apparence simple, en une odyssée létale. Tout ceci n'aurait lieu d'être si le principe de libre circulation des personnes était effectivement universel. Confrontés à la rigueur de frontières administratives de moins en moins enclines à s'ouvrir, chaque année, de nombreux migrants font fi des frontières naturelles les plus dangereuses pour emprunter des chemins de fuite où se côtoient la vie et la mort. Aux traumatismes originels s'ajoutent de plus en plus fréquemment les séquelles psychiques du voyage. Si elle ne résume pas entièrement les réalités des migrants, la santé mentale des populations déplacées constitue un point fondamental d'attention sur lequel les politiques d'accueil fondent de plus en plus leurs interventions. La prévention et la prise en charge des risques psychosociaux associés aux parcours migratoires, justifient, indéniablement, le développement de mesures spécialisées d'accompagnement.

Pour autant, les migrants ne constituent pas un groupe homogène dont les profils, dès lors substituables, suggéreraient un modèle d'accueil univoque et indifférencié. Certaines catégories de réfugiés présentent des spécificités telles que leurs trajectoires se meuvent au croisement de multiples vecteurs de vulnérabilités. Tel est le cas des migrants homosexuels qui en dépit d'une différence essentialisée, car réduite à l'expression étroite de sa dimension sexuelle, sont l'objet d'un double processus de rejet. Ainsi partagent-ils le(s) rejet(s) commun à toute personne déracinée, à cette rupture s'ajoutant le rejet et la violence des pairs, des homologues, des proches et des familiers, des coreligionnaires, des membres communautaires et, in fine, de tout un foyer culturel.

¹ ONU Info, « Guerre en Ukraine : plus de 6,6 millions réfugiés, mais 2,1 millions de retours en Ukraine », (En ligne), <https://news.un.org/fr/story/2022/05/1120712>

² Nations Unies, « Questions thématiques., Migrations », (En ligne), <https://www.un.org/fr/global-issues/migration#:~:text=En%202020%2C%20le%20nombre%20de,3%2C6%20%25%20en%202020>.

Malgré les efforts entrepris afin d'améliorer le sort des communautés LGBT dans le monde, de nombreuses minorités sexuelles continuent de faire face aux difficultés de systèmes condamnant, par la force, toute « déviance sexuelle ». Le continent africain illustre notamment ces réflexes de défiance, cristallisant l'existence de mouvements homophobes, emportés par le rigorisme de leaders religieux, politiques et populaires. Pour autant, observer l'Afrique dans ses usages hétéronormatifs ne doit pas nous détourner des urgences et manquements auxquels nos propres systèmes doivent répondre. Dans ce travail, Il ne sera pas question de faire l'apologie d'une Afrique arriérée incarnant l'antithèse d'un occident, par essence, ouvert et tolérant. Ainsi, les éléments abordés dans ce travail seront-ils systématiquement replacés dans un contexte sociohistorique éclairant.

Parce qu'ils évoluent dans un climat d'hostilité organisé, celui-ci impliquant tant les agents de l'état que les acteurs de la société civile, les homosexuels d'Afrique vivent et évoluent sous la menace permanente d'une sanction. Criminalisés, stigmatisés et diabolisés en raison de leur orientation sexuelle, les risques encourus par cette population sont tels que les premières réponses mobilisées s'articulent autour d'efforts d'invisibilisation. Si ces mécanismes presque instinctifs permettent, dans un premier temps, d'éviter les conséquences de traitements liberticides, excluants, dégradants ou menaçants, plus sensiblement, l'intégrité physique des publics ciblés, les effets de tels aménagements affectent également tous les aspects d'une vie réduite au silence et inscrite dans la clandestinité.

Dans le cadre de ce travail d'enquête, nous avons souhaité interroger l'histoire et la genèse de ces trajectoires diaphanes. En étudiant les obstacles et les risques ciblés auxquels sont régulièrement confrontés les migrants homosexuels dans leur pays d'origine, durant leur trajet d'exil mais également dans leur pays d'accueil, nous tâcherons de mettre en lumière les effets et les conséquences du continuum de violence(s), caractéristique des parcours de ce public.

En outre, nous verrons dans quelle mesure et de quelles manières se construisent les stratégies d'adaptation et d'évitement mobilisées dans le cadre de l'exil gay, en évaluant la place qu'occupent ces dernières dans la hiérarchie des conduites impliquées. En dernière instance, nous aborderons les incidences que ces efforts de désidentification peuvent produire, s'agissant de la santé mentale de ce groupe particulier.

« Le 10 avril, entre 7h00 et 9h00 du matin, une bande d'environ huit hommes armés de machettes, de couteaux, de bâtons et de planches de bois, a attaqué un groupe d'au moins 10 personnes LGBTI qui avaient participé à une soirée dans une résidence privée dans le quartier de Messassi à Yaoundé, la capitale du Cameroun. Des témoins ont affirmé à Human Rights Watch que les hommes armés avaient d'abord battu un gardien, puis avaient fait irruption dans la résidence et avaient poursuivi leurs victimes à travers le quartier. Ils ont sévèrement battu 10 personnes LGBTI, ont affirmé les témoins et les victimes interrogées ».³

³ Human Right Watch, « CAMEROUN: Hausse des Violences à l'Encontre de Personnes LGBTI », (En ligne), <https://www.hrw.org/fr/news/2022/05/11/cameroun-hausse-des-violences-lencontre-de-personnes-lgbti>

Méthodologie de recherche

Contexte institutionnel de recherche

La présente recherche a été développée entre 2019 et 2022 par le CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale) dans le cadre d'un projet collaboratif transfrontalier de type « Interreg » impliquant la Flandre, la Wallonie et la région des Hauts-de-France. Repris sous l'intitulé « AB Réfugié-Social » ce projet a notamment pris place autour de dispositifs opérationnels, développés dans une logique de coopération transfrontalière et destinés à favoriser les échanges entre entités régionales, afin d'améliorer et renforcer l'accompagnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ce travail a été construit avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ainsi que des partenaires institutionnels accompagnant les missions et activités du CRéSaM (Région Wallonne). Conformément aux différents axes constituant la raison d'être du projet AB Réfugié-Social, ce travail d'enquête répond à une volonté de recherche et d'innovation liée à la thématique générale des « réfugiés invisibles ».

Terrain de recherche

Les différentes étapes mobilisées dans le cadre de cette enquête ont été menées avec le soutien et l'appui des différents versants du Projets AB Réfugié-Social. Les éléments de contenus et les données d'analyse ci-après exploitées ont été collectés dans le cadre d'un périmètre d'intervention comprenant la Wallonie et la Région des Hauts-de-France. Ce choix se justifie par une volonté de croiser les données issues de pratiques particulières mais néanmoins complémentaires, le but de ce travail consistant à proposer un inventaire élargi des besoins rencontrés par la population étudiée, à l'aune des réponses et leviers d'intervention proposés par l'ensemble des acteurs quotidiennement investis dans l'accompagnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cette approche transfrontalière a notamment été jugée possible en raison de la complémentarité des méthodologies belges et françaises en matière d'accompagnement socio-sanitaire des publics de migrants. Hormis quelques nuances peu significatives, les systèmes administratifs français et belges présentent un degré de similitude suffisant et en définitive, propice à la transposition des modèles opératoires ici analysés. L'apparente étendue de la zone géographique ciblée a notamment pu être couverte par le biais d'une approche mixte impliquant le développement d'entretiens menés en présentiel mais également, par visioconférence.

Objet de recherche

La mise au jour de phénomènes d'invisibilités problématiques figurant au cœur des préoccupations poursuivies par cette recherche, notre première démarche a naturellement consisté à délimiter les contours théoriques liés à la notion de « réfugié invisible ». En l'absence de définition précise dans la littérature, nous avons choisi de proposer une formulation provisoire, certainement perfectible, mais dont les critères permettront de mieux catégoriser notre objet d'étude :

« Les réfugiés invisibles relèvent d'une catégorie sociale distincte, non organisée, présentant des difficultés et des besoins spécifiques insuffisamment ou non pris en compte par les politiques publiques d'accueil, avec un effet de vulnérabilisation ».

Selon cette définition, les réfugiés invisibles ne doivent nullement être considérés comme relevant de groupes distincts par nature, mais par destination. En d'autres termes, c'est à partir de critères situationnels particuliers qu'émerge la réalité de trajectoires différentielles en matière d'aide, d'accompagnement, ou encore d'hébergement. En outre, la notion de réfugié, forte de sens, doit ici être comprise en tant que formulation générale et non en tant que définition statutaire. D'un point de vue légal, il aurait été plus juste de parler de « candidats réfugiés invisibles », la notion de réfugié suggérant l'existence d'un statut de protection reconnu.

Nous aurions pu retenir d'autres expressions telles que celles « d'exilés invisibles » ou encore de « migrants invisibles ». Cela dit, pour des raisons de clarté et en dépit des débats sémantiques qui divisent régulièrement les observateurs les plus avertis, il nous a semblé plus judicieux de privilégier cette approche qui du reste, ne sera que marginalement utilisée dans le cadre de cette enquête. Ainsi donc, les réfugiés invisibles renvoient-ils à des situations présentant des besoins spécifiques à la source desquels certaines vulnérabilités peuvent se déployer.

L'intérêt d'une catégorisation par les besoins spécifiques constatés apparaît ici central. Cette approche permet de mettre en question l'efficacité de politiques d'accueil construites dans une logique standardisée, privilégiant le général tout en incluant, par une démarche itérative, l'adjonction d'approches particularisées plus adaptées mais connaissant, néanmoins, un développement plus lent.

A l'issue d'une première démarche exploratoire, nous avons choisi d'interroger les parcours et les conditions de vie des demandeurs de protection internationale gays afin de proposer un corpus de connaissances capable d'en situer les freins et les difficultés spécifiques. Ce choix s'explique en raison de plusieurs facteurs contribuant, de façon croisée, au développement d'un double phénomène d'invisibilité. Considérant la situation des DPI homosexuels, nous avons effectivement pu relever l'existence d'une catégorie sociale distincte présentant une particularité inédite en termes d'invisibilité, ces derniers étant tout à la fois les acteurs et les sujets agis des mécanismes d'invisibilité ci-après décrits :

- Une invisibilité réactive, subjectivement organisée, celle-ci relevant de stratégies d'évitement et de dissimulation, mobilisées par les demandeurs de protection internationale gays et déterminées par le contexte à la fois social, culturel et institutionnel dans lequel évoluent ces derniers.
- Une invisibilité de fait, objectivement induite, les migrants homosexuels relevant de catégories sociales pour lesquelles, de façon directe ou indirecte, les obstacles, les besoins et les carences relayées relèvent, notamment, de logiques structurellement organisées.

C'est en présence d'un double phénomène d'invisibilité que nous nous sommes acheminés vers la question sensible du mal-être vécu par de nombreux migrants homosexuels qui intimement conscients de leur étrangeté, éprouvent le sentiment « du perpétuel étranger en son propre pays ». En effet, les situations qui occupent notre propos évoquent l'existence d'une invisibilité objectivable d'un point de vue médiatique, politique, clinique, académique et social, mais également et surtout, d'un point de vue subjectif, les personnes se retrouvant contraintes pour leur sécurité de recourir à une panoplie de mesures d'anonymat. Cette particularité induit un ensemble de choix stratégiques, de précautions, de conduites et de trajectoires pour lesquels les difficultés sont en rapport direct avec les risques psychosociaux affectant la santé mentale générale des migrants homosexuels. Ces adaptations comportementales, justifiées par la perception sociale négative dont l'homosexualité fait encore l'objet dans certains milieux, renvoient à une pluralité de parcours, caractérisés par la nécessité, impérieuse de taire ou révéler sa différence, selon la nature des contextes investis.⁴ Ces contextes s'apparentent à des lieux d'interaction sociale impliquant un risque d'exposition. Les adaptations choisies peuvent dès lors y être décomposées comme suit :

- Adaptation à la sphère familiale et communautaire ;
- Adaptation à la sphère publique ;

⁴ CHBAT Marianne, (2017), Etre homosexuel et d'origine libanaise en contexte montréalais : identification ethno-sexuelles multiples, complexes et variable, Militantisme et changement social, vol.23.

- Adaptation à la sphère légale (procédure d'asile) ;
- Adaptation aux espaces de socialisation sexuelle.

Ce paramètre central aux conduites impliquées semble imposer une nécessaire circulation entre visibilité et invisibilité. Cette recomposition constante des rapports sociaux trouve, notamment, un écho significatif dans les stratégies d'ajustement des groupes stigmatisés, théorisées par Irving Goffman et que nous développerons plus loin dans ce travail.

Ce phénomène d'adaptations plurielles donne lieu à un faisceau de configurations spécifiques au cœur desquelles les pressions individuelles et les pressions sociales se répondent, façonnant une reproduction/confirmation de certains schémas culturels capables de produire, dans certains cas, un complexe d'homophobie intériorisée fragilisant d'avantage les personnes. Comme nous le verrons plus loin, le travail de conscience entourant l'homosexualité impose une rupture biographique souvent décrite comme laborieuse dans le cas des ressortissants d'Afrique du nord et d'Afrique subsaharienne. En matière d'asile, le droit français prévoit un délai raisonnable endéans lequel une demande tardive peut être introduite. Dans certains cas, il apparaît en effet que les migrants homosexuels peinent à révéler d'emblée leur orientation sexuelle aux autorités compétentes en matière d'asile, ne s'acheminant que tardivement vers ce type de demande. Cette difficulté à verbaliser leur situation, alors même que celle-ci est de nature à favoriser leur demande de protection, renforce le caractère particulièrement sensible du secret dont s'entourent habituellement les migrants homosexuels. Les vulnérabilités entretenues par ce phénomène rendent plus complexe le travail de construction/reconstruction identitaire censé participer de la consolidation psychique des personnes. En l'absence de réelles conditions d'équilibre, de reconnaissance, d'appartenance et d'épanouissement, les migrants homosexuels se trouvent, de fait, exposés à une prévalence plus forte de risques psychosociaux⁵ tels que :

- Un état de Stress ;
- Des épisodes dépressifs ;
- Un taux plus marqué d'idéations suicidaires (2 à 7x plus présentes) ;
- Une dépendance accrue aux produits psychoactifs ;
- Des risques sexuels aggravés.

En prenant pour point de départ les expériences vécues par les migrants homosexuels, nous souhaiterions cibler les besoins thérapeutiques et la disposition de ces derniers à exploiter l'offre proposée en matière d'accompagnement, afin d'évaluer la complémentarité et le degré de spécialisation des dispositifs offerts.

⁵ Myriam Monheim, Enjeux identitaires multiples chez des personnes homosexuelles ou transgenres issues de l'immigration arabo-musulmane, Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, n°52, 2005.

Méthodologie de recherche

Construite au départ d'une approche qualitative, cette enquête s'appuie sur un ensemble de données collectées dans le cadre de 11 entretiens semis directifs menés auprès d'acteurs investis dans l'accompagnement quotidien de demandeurs de protection internationale. Ce panel d'experts a été choisi en accord avec un ensemble de critères, relativement exclusifs, jugés pertinents dans le sens de cette recherche. Ainsi, les personnes interrogées jouissent-elles, à minima, d'une expertise développée dans l'accompagnement de publics de demandeurs de protection internationale. En outre, notre sélection se compose de professionnels démontrant une connaissance approfondie en rapport avec les questions LGBTQIA+ et disposant d'une pratique avérée en clinique de l'exil, qualifiée en tant que telle, ou en ethnopsychiatrie, d'une manière plus générale. Notre panel est ainsi constitué de profils de psychologues, de chercheurs et d'intervenants psychosociaux issus d'associations spécialisées dans l'accompagnement de publics LGBTQIA+ migrants, de services de santé mentale ayant développé une spécificité « exil et genre », de centres d'hébergement communautaires ou encore, de groupes de paroles émanant d'associations LGBTQIA+ dites « racisées ». Les entretiens menés auprès des différents répondants ont pris appui sur un questionnaire de type ouvert comportant une série d'items abordant les trajectoires des demandeurs de protection internationale gays, les conditions de vie, les besoins manifestés, les difficultés rapportées et le rapport à l'aide thérapeutique offerte. Cette approche globalisante repose sur les principes de l'intersectionnalité, *« un modèle d'analyse pour penser les effets conjoints des divers systèmes d'oppression »*.⁶ Il permet notamment d'analyser les trajectoires de personnes présentant des éléments surajoutés d'exclusion en tenant compte de *« l'entrecroisement entre des systèmes de domination tels que le racisme, le sexisme et le « classisme », auxquels se greffent d'autres sources d'inégalités telles que l'orientation sexuelle, l'âge, etc... »*⁷

L'intersectionnalité, en tant que point d'ancrage, postule que certaines catégories sociales se situent aux croisements d'une multiplicité de situations marginales qui ne peuvent être explorées isolément. Selon cette approche, il n'est pas question d'étudier l'homosexualité à partir du prisme linéaire de la sexualité mais de situer celle-ci au cœur des réalités quotidiennement vécues par les homosexuels racisés. Ainsi, plusieurs niveaux d'analyse s'imposent à l'observateur soucieux de comprendre les difficultés, les problématiques, les ressources et les stratégies auxquelles renvoie chaque individualité. L'asile gay, en tant que sphère cumulative de marginalités, correspond pleinement à cette approche inclusive. De fait, être noir, arabe, homosexuel, primo arrivant, sous-éduqué voire analphabète, sans emploi, porteur d'un traumatisme et frappé d'une maîtrise limitante de la langue du pays d'accueil

⁶ Christine Corbeil, Isabelle Marchand, L'approche intersectionnelle : origines, fondements théoriques et apport à l'intervention féministe. Défis et enjeux pour l'intervention auprès des femmes marginalisées, in http://www.relais-femmes.qc.ca/index.php?option=com_k2&view=item&id=313:l-approcheintersectionnelle-origines-fondements-theoriques-et-apport-a-l-intervention-feministe&Itemid=633

⁷ Ibid

constituent quelques-uns des nœuds affectant les trajectoires des migrants homosexuels et fragilisant la santé mentale de ces derniers.

Variables analysées

En adéquation avec le modèle d'analyse choisi, notre questionnaire a été construit au départ d'un ensemble de thématiques significatives capables de situer la façon dont se distribuent les difficultés et les besoins spécifiquement rencontrés par les demandeurs de protection internationale homosexuels. Ces items généraux peuvent être regroupés comme suit :

- La rupture biographique correspondant à la découverte de l'homosexualité ;
- Le degré d'identification homosexuelle ;
- Les motivations et aspirations liées au projet d'exil ;
- Le positionnement dans le cadre de la procédure d'asile ;
- Le rapport à la socialisation sexuelle ;
- La gestion des contacts mixtes (homosexuels/hétérosexuels) ;
- Le rapport à la communauté d'appartenance ;
- Le vécu migratoire ;
- Le rapport à l'aide thérapeutique.

Aspects limitatifs

Les résultats de cette enquête auraient grandement pu s'enrichir de données d'analyse directement collectées auprès des demandeurs de protection internationale gays. Néanmoins, il ne nous aura pas été possible de privilégier cette approche en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 intervenue au cours des étapes préliminaires de ce travail. Les difficultés évidentes correspondant au surcroît de prudence dont s'arment habituellement les demandeurs de protection internationale homosexuels, exigent régulièrement un travail préliminaire d'immersion, seul capable de dissiper les résistances auxquelles tout observateur externe s'expose inévitablement. Cette période d'acclimatation n'aura pu être programmée à cause du lockdown et des mesures généralisées de distanciation sociale, celles-ci imposant parfois l'interruption des activités collectives mises en place par la plupart des associations spécialisées contactées dans le cadre de cette recherche. Hors contexte de pandémie, une fréquentation assidue des espaces de rencontre et de mises en projets LGBTQIA+ aurait certainement permis un recueil structuré de témoignages auprès des principaux concernés. Néanmoins, eu égard au caractère innovant de cette démarche d'enquête, celle-ci explorant un champ d'études trop peu développé, les matériaux théoriques s'y rapportant n'étant guère pléthoriques, les éléments de réponse collectés auprès des professionnels cités ne doivent pas, pour autant, être considérés comme des matériaux de seconde main.

Une théorie de l'invisible

Homosexualité, stigmatisation et stratégies d'évitement

Le stigmaté : définition d'un concept

Issu de l'Ecole de Chicago, Irving Goffman, sociologue américain inscrit dans le courant de l'interactionnisme symbolique, s'est longuement intéressé à la manière dont les normes, les rôles et les représentations se répondent et façonnent toute interaction sociale. Au fil de deux ouvrages majeurs, *Asylum* (1961) et *Stigma* (1963), il développe notamment une théorie questionnant les logiques à l'origine des distinctions séparant les individus normaux et les individus jugés anormaux, ces derniers se voyant affectés d'un stigmaté contribuant à redéfinir leurs rôles.

Tandis que la pensée de Durkheim, articulée autour du concept de personnalité morale⁸, postule que les comportements constituent le lieu d'incarnation d'un ordre socialement établi par le haut, les conduites des individus prolongeant par un ensemble de rites, d'usages et de valeur un ordre social prééminent, Goffman propose une approche plus nuancée en déhiérarchisant les relations entre les représentations collectives et les consciences individuelles, entre les individus et les structures. Cette lecture des interactions renvoie ainsi les conduites les plus anodines en apparence (comme le fait de se tenir la main en public) à de véritables objets autonomes d'analyse sociologique, produit d'une relation sans cesse entretenue entre les conduites individuelles et les consciences collectives. Dès lors, la manière dont se construit l'image de soi est une réponse aux attentes normatives d'autrui⁹, elles-mêmes intégrées en tant que manifestations sous-jacentes d'un ordre moral en contexte.

Lorsqu'il analyse les rapports à l'œuvre au sein d'un asile psychiatrique, Goffman ne s'intéresse guère aux fondements scientifiques de la normalité dans son acception psychiatrique, mais utilise ce prétexte en lui apposant une analyse sociologique, dans l'intention de révéler ce qui fait sens dans les comportements qui se développent sous les logiques contraignantes et coercitives de « l'institution totalitaire ». En étudiant les relations entre les internés et les personnels soignants d'un asile psychiatrique, il propose un ensemble de concepts permettant de mieux comprendre la manière dont les logiques intentionnelles (motivations personnelles) et les logiques objectives (fonctionnement des structures) se font échos. Pour Goffman, « le stigmaté est ce qui, lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale d'un individu ».¹⁰ Le stigmaté peut ainsi s'interpréter en tant qu'élément disqualifiant modifiant de façon durable ou temporaire la position initiale ou originelle d'une personne au sein d'un groupe ou d'une catégorie sociale. Au travers de ce phénomène de stigmatisation,

⁸ Frédéric Keck, Goffman, Durkheim et les rites de la vie quotidienne, Centre Sèvres, Archives de Philosophie, 2012/3, tome 75, pp.471 à 492.

⁹ Céline BONICCO, « Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive », *Philonsorbonne* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 20 janvier 2013, consulté le 08 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/philonsorbonne/102> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/philonsorbonne.102>

¹⁰ Le stigmaté ou « La différence comme catégorie utile d'analyse historique » Clyde Plumauzille, Mathilde Rossigneux-Méheust Dans *Hypothèses* 2014/1 (17), pages 215 à 228

les personnes se retrouvent, dès lors, dépouillées de leur nature première et réinvesties d'une identité inscrite à la marge et produite à l'initiative d'un construit social¹¹. L'auteur développe, en outre, son propos en présentant une typologie des différents stigmates intervenant dans ces processus de désidentification. Ainsi le stigmate peut-il relever de :

*« a) la monstruosité du corps avec les différentes difformités, b) les tares du caractère qui, aux yeux des autres, prennent la forme d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyances égarées et rigides, de malhonnêteté, c) la race, la nationalité et la religion ».*¹²

Notons que les « tares du caractère » citées par Goffman font expressément référence à la question des orientations sexuelles non conformes, ceci impliquant explicitement l'homosexualité.

Le stigmate en tant que symptôme d'une moralité défailante

Il est essentiel d'observer que les processus de stigmatisation prennent racine dans le terreau des contacts sociaux. Bien qu'il puisse relever d'une caractéristique consubstantielle à la personne, telles que les différences inscrites sur le corps, le stigmate ne constitue pas un élément préexistant, objectivable en dehors de la dynamique des rapports sociaux. Ce dernier prend systématiquement naissance à partir d'un ensemble de jugements moraux socialement et historiquement situés. Ainsi, ce n'est nullement la caractéristique qui tient lieu de problème mais bien, l'interprétation de ladite caractéristique conformément aux prescrits en vigueur, à un moment donné.

À titre d'exemple, permettons-nous une digression dans le temps. Si l'on se réfère à l'histoire de nos héritages culturels, la défiance à l'égard de la notion même d'handicap peut être envisagée comme la résultante de considérations morales. Ainsi, dans ses usages, la société spartiate avait coutume de se débarrasser des nouveaux nés affectés d'une difformité afin de ne conserver que les éléments forts en son sein. Cette préoccupation radicale pour la normalité répondait à un système de normes consacrant une morale érigeant la perfection physique en valeur cardinale. Sous l'antiquité grecque, lorsque l'altération dénoncée apparaissait moins évidente, car inscrite dans les comportements plus que dans les corporalités, il était de coutume de marquer physiquement les égarés afin d'en publiciser la « détestabilité ».¹³

En catégorisant, qualifiant et encadrant les individus selon leur degré de dissemblance, le stigmate renseigne une forme d'orthopédie de l'esprit sensée corriger voire, redresser les anomalies présentes au sein de la société quand il ne s'agit

¹¹ Luc VAN CAMPENHOUDT, « Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux », Paris, Dunod, 2007.

¹² Marcela Gargiulo, Ouriel Rosenblum, Dans Champ psy 2015/2 (N° 68), pages 5 à 10

¹³ Ibid

pas d'en entériner le caractère corruptif. Le cas de l'homosexualité est à ce propos édifiant, cette dernière ayant longtemps fait l'objet de mesures séparatrices destinées à prévenir tout risque de « contagion mimétique ».¹⁴

Le stigmatisme impose une distinction néanmoins, sa raison d'être ne s'inscrit pas systématiquement dans une démarche d'ostracisme. Certains stigmates peuvent être utilisés à des fins de valorisation comme c'est le cas pour les patients atteints de pathologies sévères pour lesquels une inscription dans des groupes de soutien s'avère nécessaire dans une logique complémentaire de convalescence (groupes de parole, démarches de sensibilisation, etc...). Cette version vertueuse du stigmatisme demeure toutefois marginale et n'en conserve pas moins ses effets d'identification différentielle aux yeux des premiers concernés.

Les effets du stigmatisme

Pour Goffman, le stigmatisme s'impose comme un trait distinctif, perçu comme inédit et suggérant le développement d'une logique ségrégative dans la manière dont les différences sont appréhendées au sein d'espaces sociaux donnés. Qu'il s'agisse d'institutions d'état (prison, asile psychiatrique) ou d'entités sociologiques (famille, communauté) l'individu transfiguré par l'adjonction d'un stigmatisme est régulièrement objet de défiance. Dans ses versions les plus triviales, l'individu stigmatisé court le risque d'une mise à l'écart irrévocable dont la finalité consistera, selon les cas, à exclure les inadaptés des groupes dont ils se réclament ou encore, dans une visée plus paternaliste, à placer ces derniers dans des réseaux de prise en charge institutionnellement élaborés. Dans tous les cas, une fois identifiés en tant que tels, les individus stigmatisés en sont réduits à exister en dehors de leurs lieux habituels d'appartenance. Pour échapper à cette fatalité, dont la plupart des ressorts reposent sur un phénomène d'identification, un ensemble de réactions adaptatives, dites de défense, pourront être mobilisées afin que soit préservé l'étayage psychologique que favorise l'adhésion au groupe. De fait, la plupart des individus cherchent instinctivement à maintenir leur place au sein de leur groupe, car c'est en résonance avec celui-ci qu'il est possible d'exister et de se sentir valorisé.

*« Les sociologues ont toujours pris le plus grand soin à montrer comment l'individu est façonné par les groupes, comment il s'identifie à eux et comment il dépérit s'ils ne lui apportent pas le soutien émotionnel qu'il en attend ».*¹⁵

¹⁴ Grégory SALLE, « La maladie, le vice, la rébellion. Trois figures de la contagion carcérale », CONTAGION, 21/2011.

¹⁵ Luc VAN CAMPENHOUDT, « Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux », Paris, Dunod, 2007.

Les réponses au stigmat

Si le stigmat repose sur une particularité non perceptibles à première vue, toute personne pressentant un risque de stigmatisation trouvera tout intérêt à opérer ce que Goffman décrit comme un « réflexes de contrôle de l'information sociale ».

*« Goffman appelle la grammaire de l'interaction, work face ou travail de figuration, désignant par là ce qui permet d'établir et de sauver la face. La dimension est double, instauratrice et protectrice ».*¹⁶

Plusieurs stratégies adaptatives¹⁷ peuvent être mobilisées afin de faire correspondre toute présentation de soi aux attentes perçues dans le cadre des interactions individuelles. Ainsi, les individus susceptibles d'être stigmatisés peuvent-ils :

- Dissimuler ou effacer tout signe qui révélerait le symbole stigmatisé ;
- Recourir à des désidentificateurs permettant de rendre opaque l'existence du stigmat ;
- Détourner l'attention du stigmat en recourant à un autre stigmat socialement accepté ;
- Ne révéler le stigmat qu'à des personnes initiées capables d'offrir un soutien ;
- Se maintenir à distance ;
- Se dévoiler volontairement en revendiquant son stigmat, par un effet de contre-stigmat.

Parmi ces éléments se retrouvent un ensemble de pratiques fréquemment exploitées par les exilés sexuels en provenance d'Afrique du nord et d'Afrique subsaharienne. La dissimulation, la mise à distance communautaire, le recours aux désidentificateurs et dans une certaine mesure, l'utilisation de stigmates secondaires destinés à renvoyer au second plan la visibilité d'un stigmat par trop rédhibitoire, figurent au nombre des adaptations les plus régulièrement invoquées par cette population. La technique du contre-stigmat qui, dans le cas des homosexuels, s'apparente nécessairement à un passage au coming-out n'est, pour sa part, privilégiée que dans de rares cas. Ce point sera plus largement développé dans les chapitres suivants, néanmoins, notons, pour rappel, que la gestion de l'information sociale, telle que décrite par Goffman, s'inscrit dans la logique de choix rationnels impliquant une opération cognitive au cœur de laquelle est pensée la manière de se présenter aux autres et ce, par souci de faire communauté avec ces derniers.

Ces moyens ne relèvent nullement d'une volonté de détachement mais bien d'un processus d'adaptation intégrative, car tout individu agissant de la sorte manifeste une intériorisation du décret social et de ce qui, finalement, fait consensus dans l'esprit

¹⁶ Céline BONICCO, « Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive », *philonsorbonne*, 1 | 2007, Année 2006-2007.

¹⁷ Cyrielle Bonnet, « Goffman : les usages sociaux des handicaps », *L3 Sociologie*, novembre 2008.

même des individus stigmatisables. C'est en cela que la pensée de Goffman renvoie les individus à un foyer total d'articulations collectives, idéologiques, rituelles et individuelles. Cette sociologie compréhensive permet d'analyser les manières dont les individus, façonnés de toutes parts, interprètent leur position, réagissent aux autres composantes incarnées de la société et adaptent leurs conduites.

Réponses adaptatives et implications psychologiques

Si les stratégies d'évitement décrites par Irving Goffman éclairent le poids des attentes normatives dans la circulation des rapports humains, elles n'omettent pas de rappeler que ces trajectoires ont un coût pour leurs usagers. Ces efforts « d'invisibilisation » reposent sur un exercice d'enrobage fait de mensonges et d'ajustements contextuels qui, dans le cas des homosexuels, peuvent dépasser le cadre d'adaptations transitoires. En refusant des années, voire une vie durant, toute exposition publique de leur vérité intime, poussé par la force des attentes normatives des groupes dont ils se réclament et dont ils revendiquent essentiellement les valeurs, les migrants homosexuels s'enfoncent, progressivement, dans une nébuleuse de mensonges inextricable au point de déboucher sur ce que Goffman nomme, le phénomène de labyrinthisme¹⁸. Le labyrinthisme amène la personne à ne plus pouvoir se situer correctement dans la structuration de son moi. Il se perd, s'égare et sombre peu à peu dans un sentiment d'errance au travers duquel la vie ne fait plus sens.

Un phénomène d'autostigmatisation peut également être constaté, lorsque les personnes concernées intériorisent les attitudes négatives de la société à leur égard. Elles peuvent, dès lors, se blâmer et se livrer à des ruminations mentales dont l'intensité peut affecter le sommeil, et leur l'estime de soi.¹⁹ Beaucoup adoptent un discours au travers duquel rejaillit de la culpabilité, laissant entendre que les injures et les marques d'exclusion sont, in fine, méritées. D'une manière générale, les effets de la stigmatisation ont une influence négative sur différentes sphères de leur existence telles que leur niveau de satisfaction concernant leur vie en général, leur estime de soi, leur santé subjective, leur bien-être psychique et leur recours à des soins adaptés. Un ensemble de difficultés qui renforce l'isolement social, le sentiment de culpabilité, de honte, d'infériorité et le désir de dissimulation, ces éléments entretenant sans cesse la dynamique d'un cercle pathogène.

¹⁸ Goffman, *Stigmates, Les usages sociaux des handicaps*, Les Editions de Minuit, 1975.

¹⁹ Olivier LUMINET, « Ruminations mentales et tourments intérieurs », *Sciences Humaines*, Mensuel N° 171 - Mai 2006.

Données de terrain

Des violences vécues dans le pays d'origine

L'homosexualité en Afrique : contexte général

En préambule à ce travail d'enquête, il semble essentiel de proposer une synthèse des éléments intervenant dans les persécutions subies par les communautés homosexuelles d'Afrique. Cette brève introduction permettra de situer un ensemble de processus entrant en jeu dans le traitement de la question homosexuelle sur le continent africain. Bien que de nombreuses avancées aient pu être entreprises au cours de ces dernières années, certains gouvernements dépénalisant progressivement l'homosexualité, la situation demeure, à ce jour, globalement préoccupante. Les conditions d'existence des communautés gays d'Afrique apparaissent nettement plus complexes que ce qu'une analyse strictement légale des faits laisse entrevoir. En l'occurrence, l'absence d'instruments étatiques de répression ne garantit aucunement le développement de réalités favorables à la différenciation sexuelle. En l'absence de mécanismes de protection institutionnalisés, peut subsister un contexte permissif où les flous juridiques autorisent, fréquemment, le développement de violences interpersonnelles, ces dernières apparaissant plus importantes en nombre, bien que plus diffuses. Ainsi, les persécutions vécues par les homosexuels d'Afrique sont le produit d'une articulation conviant différents niveaux de « pouvoir ». Ces espaces de violence et de relégation peuvent être regroupés en trois catégories :

- Homophobie d'état ;
- Violences policières ;
- Exclusion sociale.

Homophobie d'état

« En général, ce sont les violences vécues dans le pays d'origine qui reviennent le plus dans les plaintes exprimées ».²⁰

L'homophobie d'état se caractérise par l'existence de politiques discriminatoires, liberticides et punitives ciblant les personnes selon leur orientation sexuelle. Si en 2020, 69 pays organisaient l'illégalité des relations entre personnes de même sexe, la plupart de ces derniers figuraient également parmi les signataires de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Plus qu'un paradoxe, ce fait indique que la question de l'homosexualité est fréquemment érigée en exception justifiant le recours à des dispositifs spéciaux de répression.

De façon globale, les lois mises en place à l'encontre des homosexuels s'appliquent à :

²⁰ Séverine - Psychologue clinicienne

- Restreindre les libertés individuelles des personnes ;
- Stigmatiser et/ou incriminer des comportements ;
- Punir des actes jugés déviant, contre-nature ou amoraux.

Ces mesures impliquent un ensemble d'interdictions visant, à titre d'exemple, la visibilité, le rassemblement, la mise en organisation, la promotion ou la politisation de discours gay-friendly. Elles entravent également l'accès à certains droits fondamentaux, ceci incluant la pratique de certaines professions ou l'éligibilité à certains postes cadres. La sévérité des peines encourues prévoit des mesures d'emprisonnement dont la sentence peut aller jusqu'à la réclusion à perpétuité (27 pays). Rappelons, en outre, que la peine de mort, à l'encontre des homosexuels, reste d'usage dans 11 pays du globe.

« L'homosexualité est réprimée par la loi dans 69 pays du monde, selon le rapport 2020 de l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (Ilga). Ce décompte recouvre des législations variables. Certains pays considèrent explicitement les relations entre adultes de même sexe comme un crime. D'autres États mentionnent dans leurs textes de loi des « actes contre-nature », « indécents » ou « immoraux », laissant la place à l'arbitraire des juges, ce dont les personnes homosexuelles sont victimes dans les faits. Les peines encourues peuvent aller d'amendes à la prison, en passant par des « thérapies » forcées, des coups de fouet, voire la peine de mort ».²¹

Les qualificatifs employés dans le cadre des lois sanctionnant l'homosexualité font, pour la plupart, référence à une formulation particulièrement sévère. Un recensement des terminologies employées, mené au départ des législations admises par 76 pays africains²², donne ainsi un aperçu éclairant des définitions les plus couramment utilisées dans ce cadre :

- Délit contre nature ;
- Connexion contre nature ;
- Acte impudique ;
- Débauche ;
- Relations charnelles contre nature ;
- Actes obscènes ;
- Actes indécents ;
- Pratiques indécentes entre hommes ;
- Outrage public à la pudeur et aux mœurs ;
- Sodomie et bestialité ;
- Grave indécence ;
- Crime abominable de sodomie ;
- Violations de l'honneur ;
- Crimes déshonorants.

²¹ https://www.inegalites.fr/Dans-69-pays-sur-193-l-homosexualite-est-interdite?id_theme=19

²² Daniel OTTOSSON, « Homophobie d'état, Une enquête mondiale sur les lois qui interdisent la sexualité entre adultes consentants de même sexe », Rapport ILGA, 2010.

Relevons également que si les actes dénoncés sont systématiquement présentés comme procédant de pratiques heurtant la morale collective, un nombre significatif d'articles de loi juxtaposent, sur un même plan, les pratiques homosexuelles, les crimes de pédophilie et les actes de zoophilie. Ces réglementations, à priori confuses, contribuent, implicitement, à renforcer l'image dégradante dont les homosexuels font l'objet, réduisant certaines identités à des creusets d'influences néfastes et entretenant, de cette façon, l'existence « de fables morales » au sein de l'opinion publique. Citons, pour exemple, le code pénal gambien :

« Toute personne qui (a) a des relations charnelles avec une autre personne contre nature, ou (b) a des relations charnelles avec un animal, ou (c) permet à une personne d'avoir des relations charnelles contre nature avec lui ou elle ; est coupable d'un crime et est passible d'une peine d'emprisonnement de quatorze (14) ans. »²³

Violences policières

« L'arbitraire et les violences policières demeurent des préoccupations hebdomadaires dans plusieurs pays d'Afrique ».²⁴

Les violences commises par les autorités policières africaines à l'égard des homosexuels recouvrent un ensemble d'exactions fréquemment rapportés par les exilés gays. Pouvoir à part entière, la police africaine est régulièrement épinglée par les défenseurs des droits de l'homme en raison des méthodes musclées utilisées en réponse aux faits qualifiés infractions. Ces modes opératoires s'inscrivent dans une logique démonstrative, parfois brutale, destinée à recouvrir une dimension pédagogique à l'usage de la population. Ainsi s'explique, en partie, certains actes inhumains et dégradants²⁵ commis par des fonctionnaires de police faisant, au sein des sociétés africaines, l'objet d'une perception par la population plus inquiétante que sécurisante. Dans le cas précis d'indices avérés, voire allégués, d'homosexualité, la réaction des autorités policières coïncide avec un ensemble de pratiques tout à la fois correctives et punitives se déclinant comme suit :

- Intimidations ;
- Menaces ;
- Violences verbales ;
- Violences physiques ;
- Arrestations arbitraires ;
- Détentions arbitraires ;
- Rançonnage.

²³ <https://www.hrw.org/fr/news/2021/02/23/tunisie-arrestations-arbitraires-dactivistes-lgbti-et-violences-policieres>

²⁴ Yann-Cédric QUERO, Etude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone: structures et missions au regard de la prévention de la criminalité

²⁵ Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, « Faut-il supprimer les polices en Afrique ? », Le Monde Diplomatique, août 1997

Notons que ces violences s'accompagnent, dans certains cas, d'une publicisation de l'orientation sexuelle incriminée, démarche assortie d'une exhortation à corriger les personnes dénoncées.

*« Human Rights Watch a documenté des cas dans lesquels la police a infligé de mauvais traitements à des activistes LGBTI qu'elle avait identifiés comme tels lors de manifestations. Simultanément, ces personnes ont été harcelées sur les réseaux sociaux, où leurs informations personnelles, dont leurs adresses et numéros de téléphone, ainsi que leur orientation sexuelle, ont été divulguées. Ils ont également été dénigrés en ligne pour cette raison ou leur identité de genre présumée, des individus publiant des photos d'eux légendées de messages incitant à la violence à leur rencontre ».*²⁶

Précisons que cette hostilité policière s'applique tant aux personnes homosexuelles qu'à tout membre de la société offrant assistance et soutien aux personnes poursuivies.

*« Un responsable local du quartier a essayé de porter assistance à deux des victimes, les emmenant à une brigade de gendarmerie. Mais les gendarmes de service les ont eux-mêmes passés à tabac et humiliés, puis les ont remis en liberté plus tard dans la journée après qu'ils eurent versé un pot-de-vin de 15 000 francs CFA (24 dollars US) ».*²⁷

Exclusion sociale

Les risques liés aux processus d'exclusion sociale constituent le principal écueil jalonnant la plupart des trajectoires homosexuelles africaines. Parallèlement aux persécutions subies par les victimes, le rejet auquel ces dernières peuvent être exposées entretient, à raison, le sentiment de ne plus appartenir à la communauté des humains. Ces mécanismes d'ostracisme, collectivement organisés, sont à l'origine de blessures, amplifiées par une conformation de l'entourage familial aux prescrits sociaux en vigueur. Dans la plupart des cas, un nombre significatif de témoignages relate le parti pris des proches dans les mesures d'éloignement prises, celles-ci se traduisant, à minima, par l'organisation d'un exil intérieur destiné à dissimuler une spécificité perçue comme dérangeante, voire encombrante.

*« Ils ne sont pas spécialement venus ici suite au fait que les parents les aient lâchés. Beaucoup ont été surpris à l'adolescence et placés chez une tante dans une autre ville. Ce qui constitue une première rupture avec leur famille. Ensuite vient une deuxième rupture, lorsque la tante en question, surprend, une fois de plus, des comportements homosexuels chez la personne ».*²⁸

²⁶ <https://www.hrw.org/fr/news/2021/02/23/tunisie-arrestations-arbitraires-dactivistes-lgbti-et-violences-policieres>

²⁷ <https://www.mewc.org/index.php/news-1/11952-cameroun-hausse-des-violences-a-l-encontre-de-personnes-lgbti>

²⁸ Rudy - Anthropologue / spécialiste des questions LGBTQIA+

Certains cas évoquent également l'investissement des pères dans des démarches punitives impliquant un risque potentiel de crime d'honneur capable de restaurer la place que ces derniers occupent au sein de leur communauté d'appartenance.

*« La plupart ont fui pour se protéger. Il arrive aussi que les proches rejettent eux-mêmes leur enfant pour se protéger. Ce sont des blessures terribles pour les personnes. Pour les garçons, surtout dans l'Afrique subsaharienne musulmane, c'est vraiment une situation difficile à surmonter. Dans ces cultures, Il y a un lien très fort à la mère donc, c'est vraiment compliqué. Le père est plus fréquemment à la base de la dénonciation à la police ou aux autorités. Il semble avoir un rôle plus actif dans le projet d'exil ».*²⁹

L'exclusion de la cellule familiale est souvent citée comme l'un des principaux épisodes affectant la santé mentale des migrants homosexuels. Inscrit dans la continuité d'un rejet social plus général, le rejet familial confirme, en dernière instance, la disqualification des personnes, heurtant profondément leurs besoins d'acceptation et d'amour, étayages fondamentaux participant d'un sentiment individuel de sécurité. En outre, ces mesures de rejet peuvent constituer la première étape d'un processus plus large de désaffiliation sociale (R. Castel), renvoyant à un cycle d'exclusion opérant simultanément à un niveau social, communautaire et professionnel.

*« La désaffiliation sociale est l'aboutissement d'un processus conjuguant absence d'emploi et isolement relationnel ».*³⁰

D'autres mesures de diversion peuvent également être mobilisées afin de dissiper le trouble occasionné par le dévoilement de l'homosexualité. Citons pour exemple ces conversions négociées aboutissant à l'organisation de mariages arrangés dont la fonction consistera à parer les coupables désignés d'un voile de normalité conforme aux attentes de la collectivité. Toutes ces mesures auront pour effet de réduire les personnes à des sujets passifs de leur existence, ceux-ci perdant, de fait, toute emprise sur leurs choix et aspirations.

²⁹ Robert - Psychologue clinicien

³⁰ S-A GOFFINET, « La production de la désaffiliation. Ce que nous en apprend l'analyse sociohistorique de Robert Castel », Journal de l'alpha n°201.

Des violences vécues durant le trajet d'exil

Une enquête récente réalisée à partir de données récoltées auprès de 461 migrants en provenance de l'hémisphère sud révèle que 61% d'entre eux affirment avoir vécu des violences au cours de leur trajet migratoire.³¹ Ces chiffres s'appuient sur une analyse ciblée tenant compte des disparités intervenant dans la distribution des modalités migratoires, toutes les trajectoires n'étant pas égales en termes de moyens mobilisés. Chaque projet d'exil demeurant tributaire des ressources dont peuvent se prévaloir les personnes, certains traits distinctifs permettent le développement de moyens stratégiques ou « d'avantages » capables d'agir sur les conditions matérielles du voyage. Un avantage se définit comme « *ce dont on peut tirer un profit, qui est utile* ». ³² À l'instar de toute entreprise humaine, les processus migratoires font appel à des leviers dont l'abondance et la qualité déterminent directement le positionnement des individus dans la hiérarchie des pénibilités migratoires. Si tous les déracinements peuvent être entendus en tant que déchirements non exempts de pénibilité, l'acte d'éloignement se décline sous la forme d'itinéraires plus ou moins longs et dont la nature apparaîtra plus ou moins éprouvante, selon les capitaux à la portée des personnes exilées. Concept déterminant en sociologie, la notion de capital, développée par Pierre Bourdieu, suggère que la position sociale (et les avantages qui en découlent) des individus est déterminée par la puissance des capitaux qu'ils détiennent.

*« On peut ainsi représenter le monde social sous la forme d'un espace (à plusieurs dimensions) construit sur la base de principes de différenciation ou de distribution constitués par l'ensemble des propriétés agissantes dans l'univers social considéré. Les agents et les groupes d'agents sont ainsi définis par leurs positions relatives dans cet espace ».*³³

Bourdieu évoque l'existence de plusieurs capitaux, cette classification incluant : le capital humain (aptitudes, talents, qualifications), le capital économique (moyens économiques), le capital culturel (qualifications intellectuelles), le capital social (réseau social) et le capital symbolique (statut, rang honorifique).³⁴ Utilement exploités, ces éléments peuvent être interprétés comme un agrégat de facilitateurs permettant, dans le cas des processus migratoires, d'assouplir l'épreuve du voyage. C'est le cas spécifique de demandeurs de protection internationale pour lesquels l'arrivée s'est faite par avion, soit au motif d'un plan d'études, soit dans le cadre d'un contrat de travail. Les capitaux culturels et humains jouent ici un rôle prépondérant puisqu'ils permettent de justifier les conditions administratives et légales de telles démarches.

³¹ Médecins Du Monde, migration et santé. Déterminants sociaux et santé des migrant·e·s. Conditions de vie, de migration, exposition aux violences, problématique d'accès aux soins, Rapport d'enquête, 2018, https://medecinsdumonde.be/system/files/publications/downloads/MdM%20rapport_enquete%20Migrant_FA_JUIN_2019_DEF_LOWRES_FR.pdf

³² <https://dictionnaire.lerobert.com>

³³ Pierre BOURDIEU, « Espace social et genèse des "classes" » In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 52-53, juin 1984. Le travail politique. pp. 3-14; https://www.persee.fr/doc/AsPDF/arss_0335-5322_1984_num_52_1_3327.pdf

³⁴ Baripedia, Les approches en sciences politiques de Durkheim à Bourdieu, in https://baripedia.org/wiki/Les_approches_en_sciences_politiques_de_Durkheim_%C3%A0_Bourdieu#cite_note-4

Il est intéressant d'observer que la répartition entre ces trajectoires d'exil et celles renvoyant à d'autres moyens de transport, présente un certain équilibre. Parmi les 459 personnes sondées dans le cadre de l'étude citée supra, 223 personnes sont ainsi arrivées par voies aériennes, quand 228 personnes ont connu des trajets plus longs, impliquant des temps de « voyage » nettement plus conséquents, dont les conditions impliquaient des épisodes de stress fréquents et intenses. Prenons toutefois garde de ne pas généraliser, de façon trop hâtive, l'apparente facilité que les migrations aériennes semblent inspirer. Soulignons, à ce titre, que de nombreux témoignages rapportent l'expérience de parcours semés d'embûches au travers desquels certaines personnes de confiance et autres intermédiaires se sont révélés être des contacts mal avisés, exploitant la vulnérabilité de catégories choisies de migrants afin de les inscrire, malgré elles, dans des réseaux de prostitution ou de travail forcés. Abusées par la promesse de revenus confortables et par le rôle croissant que ces dernières occupent dans le marché des solidarités transnationales³⁵ (transferts de fonds destinés à soutenir les proches restés au pays), les femmes sont souvent les premières victimes de ces trafics, aux côtés des personnes LGBT.

*« J'ai quitté le Nigeria car je n'avais pas d'avenir et que la situation y est très difficile. L'idée était de partir pour pouvoir envoyer de l'argent à ma famille restée sur place. J'ai rencontré une femme qui disait vouloir m'aider à venir en France contre la somme de 40 000 euros. Je suis donc arrivée en France en 2010, mais pour payer ceux qui m'ont fait venir, j'ai découvert qu'il fallait que je travaille comme prostituée dans la rue, dans le quartier Château rouge à Paris avec toutes les autres Nigérianes. Cela a duré cinq ans. C'était horrible ».*³⁶

Certains témoignages recueillis auprès de migrants homosexuels font également état de cas de prostitution forcée. Ce phénomène est plus particulièrement relié à des trajets impliquant un passage par la Lybie.

*« Beaucoup de traumatismes ont été vécus au pays. Mais d'autres traumatismes ont été accumulés pendant le trajet. Un grand nombre de personnes sont passées par la Libye. De ce que j'en sais, c'est une expérience horrible. Il y a eu des violences physiques mais aussi des violences sexuelles. Certains se sont retrouvés enfermés contre leur gré dans des bordels ».*³⁷

³⁵ Clémence ASCHENBROICH, « Paradoxes de la solidarité transnationale », <https://www.irfam.org/wp-content/uploads/etudes/analyse102012.pdf>.

³⁶ <https://www.infomigrants.net/fr/post/7034/loveth-nigeriane--une-fois-a-paris-jai-decouvert-quil-fallait-que-je-me-prostitue-pour-payer-mes-passeurs>

³⁷ Samia - Psychologue clinicienne

En dehors des éléments décrits dans le cadre des « migrations aériennes », les migrations relevant d'autres moyens de transports demeurent, de par leur longueur et les risques encourus à chaque étape, synonymes de violences particulières dont nous reproduisons ici une liste non exhaustive :

- Violences psychologiques ;
- Confiscation d'argent ou de documents ;
- Police / armée ;
- Torture ;
- Violences sexuelles ;
- Coups et blessures domestiques ;
- Prison ;
- Coups et blessure autres (non domestiques) ;
- Autres situations de violence.

L'épuisement, le mépris, le racisme, le rejet et l'exclusion sont également des facteurs jalonnant le parcours des migrants homosexuels, ces éléments participant de l'état de stress global dont ces derniers font état.

Des trajets plus ou moins longs aux conditions éprouvantes

Partir, se détacher des siens, renoncer à ses repères pour reconstruire de nouvelles inspirations, quitter sa patrie pour « faire l'aventure » tel que l'évoquent certains exilés, ne peut se faire sans s'acquitter d'un tribut parfois lourd. De bout en bout, les chemins de l'exil représentent une prise de risque à la fois physique, psychique et morale. Chaque année pourtant, des milliers de migrants font ce choix périlleux.

« L'organisation note qu'au niveau mondial, le nombre de décès cette année est déjà supérieur au total de 4 236 victimes enregistré en 2020. Depuis 2014, le bilan, selon l'OIM, se chiffre à plus de 45 400 décès »³⁸

Une inégalité doit également être relevée concernant les itinéraires empruntés par les personnes en situation d'exil. Les réalités très diverses caractérisant les publics migrants renvoient inmanquablement à des exodes plus ou moins longs selon les conditions dans lesquelles toute trajectoire se déploie. Conséquemment, les chemins de l'exil peuvent impliquer une traversée inscrite dans la durée et émaillée d'étapes de refinancement au cours desquelles les risques d'exploitation apparaissent coutumiers. De nombreux migrants témoignent ainsi de la variété de petits métiers qu'ils ont eu l'occasion d'exercer, pour des particuliers, contre une rémunération bien souvent anecdotique. Certaines de ces missions, assorties d'un hébergement, impliquaient également la confiscation des documents de voyage.

³⁸ <https://fr.euronews.com/2021/12/11/crise-des-migrants-dans-le-monde-l-onu-s-alarme-d-une-hausse-des-deces-en-2021>

*« 21% des migrants ont une durée de route inférieure à 2 mois alors que, pour 26% d'entre eux, l'itinérance a duré plus de 12 mois. Ainsi on note que le parcours migratoire peut être très long. Quant à l'analyse par genre, elle met en exergue d'une part, que c'est seulement pour 14,4% des femmes que le chemin dure moins de deux mois contre 25,3% des hommes. D'autre part, 22,2% des femmes, contre 29% des hommes ont un trajet de route supérieur à 12 mois. Les femmes ont aussi plus fréquemment une durée de route moyenne, c'est-à-dire entre 2 et 6 mois ».*³⁹

Rappelons, si besoin, que les conditions du trajet peuvent, selon les cas, être porteuses d'évènements traumatiques répétés, que les personnes soient directement la cible de violences ou témoins de drames humains.

*« Pendant les traversées dans le Sahara (jusqu'à 8 jours de traversée à pied) les jeunes meurent. Tu vois les corps là au milieu. »*⁴⁰

³⁹ Médecins Du Monde, « Migration et santé. Déterminants sociaux et santé des migrants. Conditions de vie, de migration, exposition aux violences. Problématique d'accès aux soins. Enquête quali-quantitative faite au niger, En tunisie, au maroc », 2017-2018

⁴⁰ Emeline - Psychologue clinicienne

Des violences vécues dans le pays d'accueil

Pays hôte, dernière destination, nouveaux périples

Qu'il soit motivé par la pression de circonstances menaçant l'intégrité physique des personnes ou encouragé par le fait d'aspirations personnelles, l'acte d'émigration se nourrit naturellement d'un phénomène d'attraction, tout à fait mental, au creux duquel vibrent les représentations les plus idéalisées. Les récits des migrants sont à ce point frappants qu'une même phrase peut faire le lit de sentiments ambivalents où se côtoient l'horreur et le rêve, le désespoir autant que l'espoir. Ceux qui « font l'aventure » progressent, poussés par ce qu'ils laissent derrière eux, mais tout autant animés par la conviction de partir à la rencontre d'horizons plus cléments aux promesses utopiques. Toutefois, les réalités européennes auxquelles se heurtent la plupart n'égale en rien ces répertoires fictionnels si flatteurs qui se transmettent comme une précieuse confidence.

Choc, désillusions et fausses croyances

Pour la plupart des migrants, l'épreuve de la rencontre avec l'Occident invite à une prise de conscience nuancée. Les difficultés aiguës qui se dressent au pied de la forteresse Europe évoquent un sentiment indéniable de fermeture, celui-ci ne trouvant aucun équivalent dans les valeurs d'ouverture communément revendiquées par la plus grande partie des pays occidentaux. Ainsi, les premières réalités se dévoilant aux regards des migrants sont-elles trop souvent décevantes. À la liberté promise s'oppose l'éventualité d'une détention, à l'indépendance financière s'oppose un accès conditionné au marché du travail, aux aspirations personnelles s'oppose la promiscuité de centres communautaires, parfois décrits comme une mécanique industrialisée de gestion de la détresse humaine. Les représentations les plus élogieuses laissent subitement place à un système pragmatique dont les usages créent plus de repoussoirs que de pratiques hospitalières. Pris dans des logiques administratives complexes, nombreux sont ceux qui se découvrent empêtrés dans des espaces de relégation, aux contours presque imperméables, que façonnent les politiques d'asile. Une ingénierie de l'attente, sans perspectives temporelles, que beaucoup décrivent comme un fragment de vie gâché et irrémédiablement perdu. Pour les premiers concernés, cette déception de l'accueil s'accompagne fréquemment d'un sentiment de honte unanimement partagé. Très tôt conscients des discours duals et fondamentalement sécuritaires auxquels renvoie leur présence, les migrants sont les premiers témoins stupéfaits des réactions hautement émotionnelles que leur démarche peut susciter. S'ensuit un profond sentiment de honte prenant source à partir du déni de leur personne, de leur histoire, de leurs ressources, de leurs expériences, de l'individualité de leur parcours et de leurs projets de vie.

*« Ils nous voient comme une grande foule, comme des pauvres, des mendiants... Ils ne comprennent pas que nous sommes des individus, des personnes comme eux, qui avons eu des vies normales, de l'argent, du travail ».*⁴¹

Les difficultés induites par les conditions d'accueil nouvellement découvertes tendent rapidement à relativiser l'idée d'une fin de périple. Les obligations et les privations auxquelles tout primo-arrivant est tenu de se plier conduisent à reconsidérer les réalités des destinations convoitées. Aux tourments du voyage succède ainsi un parcours étroitement cadenassé dont l'issue révèle fréquemment une tendance au refoulement. Très tôt, s'érige dans l'esprit des personnes, la possibilité angoissante et souvent obsédante d'une boucle, aux épreuves multiples, vécue en vain. A ces facteurs de stress, communs à tous les migrants, s'ajoutent pour les migrants homosexuels un ensemble tout à fait spécifique de difficultés, affectant, de surcroît, des fragilités parfois écornées depuis l'enfance.

Migrants homosexuels : obstacles et zones de conflictualité

Dans le cadre de ce travail d'enquête, plusieurs obstacles caractérisant le parcours des migrants homosexuels ont pu être mis en évidence. Ce que nous nommons « obstacle » se réfère tant aux persécutions vécues qu'au risque avéré ou supposé que ces dernières surviennent, tout sentiment d'insécurité contribuant à amplifier la fragilité des personnes. Le point commun aux situations décrites ci-après consiste à poser l'hypothèse de violences directes/indirectes, instaurant, dans le chef des migrants homosexuels, l'existence de zones de conflictualité impliquant la mobilisation de stratégies d'évitement adaptées. En outre, ces zones de conflictualité peuvent produire leurs effets dans le cadre d'interactions sociales mais également en l'absence de tout contact interpersonnel, le développement d'un réflexe de prudence presque pathologique entretenant le choix d'un isolement parfois extrêmes. Si la principale crainte des migrants homosexuels est de voir leur homosexualité dévoilée, nous verrons également comment ces derniers se positionnent face au paradoxe particulièrement sensible qu'impose l'obtention d'un statut de protection. Comment dépasser ces logiques acquises et performées de dissimulation lorsqu'arrive le temps de la transaction administrative ? Comment franchir le rempart des silences culturels et des pudeurs qui en constituent les contenants afin de relater ces détails de l'intimité qui peuvent faire si honte ?

Les zones de conflictualité dont il est ici question s'appuient sur la difficulté qu'implique la gestion de contacts mixtes (hétérosexuels/homosexuels), ceux-ci introduisant systématiquement un risque d'outing plus communément entendu comme une « sortie du placard ».

⁴¹ Jane FREEDMAN, « Peur, honte, humiliation ? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe », Migrations Société 2017/2 (N° 168), pages 23 à 34

Parmi les situations se prêtant aux stratégies d'adaptation précédemment évoquées, six catégories représentatives ont été retenues afin d'illustrer les enjeux et les risques auxquels sont quotidiennement exposés les demandeurs de protection internationale gays. Ces catégories incluent essentiellement le rapport à la communauté d'appartenance, les conditions d'hébergement, le temps de la procédure d'asile, le champ des socialisations sexuelles, l'accompagnement socio-thérapeutique ainsi que le rapport aux espaces spécialisés d'intégration et/ou de participation.

Les contacts communautaires

En raison des expériences négatives dont ils ont pu faire l'objet tout au long de leur parcours, les homosexuels originaires d'Afrique choisissent, pour la plupart, d'opérer une mise à distance par rapport à leur communauté d'appartenance. Ce réflexe constitue l'une des premières réponses de défense capable de dissiper l'hostilité suscitée à l'endroit de leur différence. Ce mécanisme est nettement plus prégnant s'agissant de personnes présentant une expression de genre marquée. Certaines homosexualités sont effectivement plus identifiables, de sorte qu'une apparence virile présentera moins de risques de voir son orientation sexuelle questionnée. À l'inverse, une expression de genre suggérant une féminisation des attitudes, des comportements et de l'apparence générale sera, de fait, plus complexe à dissimuler. Dans ce cas précis, les techniques de distanciation constitueront une priorité associée, dans certains cas, à un risque plus important de précarisation.

« En Grèce, le camp était organisé par nationalités. Donc quand tu es camerounais, on t'intègre à la communauté camerounaise. Mais beaucoup ont fui en raison de leur homosexualité, ils ne peuvent pas rejoindre cette diaspora et donc, ils se retrouvaient à errer dans le camp. Ils finissaient alors par quitter le camp pour aller vivre dans des squats ».

D'une façon générale, trois raisons motivent le recours aux techniques de distanciation :

- Un risque fondé de persécutions renouvelées ;
- Une révélation/diffusion de l'homosexualité dans le cercle communautaire local et transnational ;
- Une exclusion des réseaux informels de solidarité.

Ce choix de l'éloignement n'est pourtant pas exempt de conséquences dommageables pour les personnes concernées. Si le danger immédiatement ressenti peut, dans un premier temps, être traité, plusieurs risques naissent également dans le sillage de cette stratégie, ceci incluant le développement d'un cycle d'isolement non conforme aux besoins de personnes en situation de rupture, avec un effet immédiat sur la gestion individuelle du parcours d'asile. La diaspora incarne, indéniablement, un réservoir de ressources utiles favorisant l'adaptation, l'intégration, le bien-être et les conditions d'épanouissement des populations émigrées.

En se séparant de leur culture, les personnes d'origine étrangère se privent d'un étayage précieux, car revêtant « un rôle fondamental dans la reconstruction identitaire et dans le processus de résilience ».⁴²

*« De tout temps, dans leurs terres de refuge, afin d'atténuer leur déracinement, les exilés ont tenté de reconstruire une « patrie immatérielle » basée sur la reproduction de rites, sur des remémorations collectives et sur des pratiques culturelles ».*⁴³

Les conditions d'hébergement

*« Le problème quand on vit dans un centre, c'est que ce n'est pas vraiment la Belgique. Dans un centre, c'est très communautaire, donc, un afghan y aura toujours l'impression d'être un peu en Afghanistan ».*⁴⁴

La vie dans les centres communautaires est, par définition, le lieu qui implique les enjeux les plus sensibles pour les migrants homosexuels. Les risques de persécutions y apparaissent malheureusement décuplés. De nombreux témoignages abordent les défis quotidiens que cette cohabitation forcée suggère. Confrontés à l'exigence de contacts mixtes n'accordant que peu de moments de respiration, les personnes homosexuelles évoluent dans un exercice permanent de dissimulation, de mensonge et de privation. Entre les murs de cet étroit microcosme, les résidents homosexuels font régulièrement l'expérience de réactions homophobes empruntant des degrés de gravité plus ou moins graves selon les situations.

*« Il y a énormément de violence dans les centres d'accueil. Pour les personnes qui demandent à être protégées de leur communauté, il faudrait envisager des solutions spécifiques. Le centre d'accueil sous la forme qu'il a actuellement n'est pas du tout adapté. Il faut des lieux où les demandeurs d'asile gays se sentent en sécurité ».*⁴⁵

Les expériences décrites peuvent ainsi relater l'existence d'un climat oppressant où le rejet, la moralisation, la culpabilisation, les intimidations, les violences verbales et les violences physiques constituent quelques-unes des éventualités capables d'affecter les conditions de vie des homosexuels. Pour parer à ces agressions, les personnes n'ont d'autres choix que de faire preuve de la plus grande discrétion.

Quelques cas décrivent l'audace de ceux qui prennent le parti d'affirmer ouvertement leur différence. Toutefois, ces cas isolés n'invalident aucunement la perspective de réactions collectives défavorables.

⁴² Geneviève DREYFUS-ARMAND, « Cultures d'exil. Exil des cultures. L'activité culturelle des républicains espagnols exilés en France, Exils et migrations ibériques aux XXe et XXIe siècles », 2013/1 (N° 5), pages 100 à 118

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Nadia - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

⁴⁵ Sonia - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

*« Il y a une minorité de personnes qui parviennent à se débrouiller, à survivre parmi les résidents homophobes, qui représentent, en fait, une majorité. D'autres passent un an, deux ans, trois ans de leur vie à mentir, à se cacher, à dissimuler. À être malheureux finalement. D'autres vivent un combat quotidien et sont en lutte permanente dans leur centre. Ce n'est pas quelque chose de normal ».*⁴⁶

*« La sécurité c'est un problème central. Non seulement le sentiment de sécurité lié à la possibilité de vivre sa procédure, sans crainte, mais aussi, de se sentir en sécurité face aux autres résidents ».*⁴⁷

Pour ceux qui jugent nécessaire de réduire leur personnalité au silence, dès lors que les processus d'invisibilité atteignent leurs limites et que les premières altercations se font jour, au rejet des pensionnaires peut s'ajouter le rejet des institutions chargées d'assurer la qualité des hébergements mis en œuvre. Bien que les centres d'hébergement se réclament d'un même modèle de gestion, chaque entité produit inévitablement sa propre culture institutionnelle. En résulte parfois un traitement différencié des conflits inter résidents, notamment en ce qui concerne les incidents à caractère homophobe. Dans ces cas très spécifiques, nous pouvons relever une tendance conduisant certains centres à privilégier un transfert des victimes plutôt que des agresseurs. Ceci ne peut néanmoins être interprété comme procédant d'un raisonnement défavorable aux réalités vécues par certaines minorités. Il serait injuste d'accabler ces structures sans tenir compte des contraintes et pressions auxquelles celles-ci sont quotidiennement tenues de faire face. Nous regrettons toutefois qu'un transfert disciplinaire, tel que prévu dans le cadre des protocoles mis en place par l'agence Fedasil⁴⁸, ne puisse systématiquement être exercé à l'encontre des auteurs.

Force nous est également de mentionner les violences diffuses, bien réelles, dont les institutions peuvent être porteuses, malgré elles, s'agissant des demandeurs de protection internationale gays. Ces derniers peuvent, dans des cas plus rares, être exposés aux représentations stéréotypées des professionnels de l'accompagnement.

*« Si une fille vient me demander des préservatifs, je me doute bien que ce n'est pas pour avoir une relation lesbienne. Alors quand je dis, « mais tu ne veux pas plutôt une digue dentaire ? » et qu'on ne sait pas ce que c'est... Je ne vais pas me faire avoir mais bon... ».*⁴⁹

La participation à des activités autres que celles renvoyant aux obligations relevant de la procédure d'asile (OFPRA, CGRA, avocat, médecin ou psychologue) peut être

⁴⁶ Michelle - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

⁴⁷ Michelle - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

⁴⁸ « Personnes vulnérables avec des besoins d'accueil spécifiques. Définition, identification, prise en charge », Rapport final, Fedasil, 2018

⁴⁹ Nadia - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

bridée si les déplacements évoqués ne sont pas précisément justifiés. Par conséquent, il est fréquent que les institutions fassent indirectement barrage à la fréquentation d'associations LGBT dont l'offre d'activités socioculturelles participe, d'un avis unanime, à la reconstruction psychique des personnes. Ces refus s'expliquent toujours par une difficulté, pour le requérant, à verbaliser le motif réel du déplacement, essentiellement par honte mais aussi, par crainte de devoir dévoiler son orientation sexuelle. D'autre part, rappelons que les stocks limités de titres de transport mis à la disposition des structures d'hébergement imposent une réduction à l'essentiel des déplacements. Notons ici un double effet pervers, typiques à la situation des résidents appartenant à la catégorie LGBT.

Les éléments de compréhension précédemment évoqués peuvent injustement dresser le tableau d'un système d'hébergement coercitif, anxiogène et potentiellement violent. Néanmoins, il y a lieu de préciser que le sort des populations LGBT reste une préoccupation constante pour l'ensemble des intervenants et institutions investis dans la prise en charge des demandeurs de protection internationale. Au cours de cette enquête, nous avons régulièrement pu relever l'existence de réflexions sincères, constructives et résolument soucieuses d'améliorer l'accueil des réfugiés LGBT. De nombreuses expériences sont régulièrement menées afin de mieux informer et accompagner ce public spécifique. À titre d'exemple, notons que l'apparition de nouveaux profils de référents LGBT se fait croissante au sein des équipes, cette démarche se traduisant notamment par la mise en place de cellules de soutien spécialisées, installées au sein même des centres, ces dernières contribuant à un travail de sensibilisation, d'information, d'autoacceptations et de préparation aux attentes légales que toute procédure d'asile suppose.

Le rapport à la procédure d'asile

Depuis que l'homosexualité a été intégrée aux motifs ouvrant le droit à l'asile, les organes statuant sur les demandes de protection internationale ont dû adapter leurs pratiques. C'est bien avec une nouvelle catégorie de migrants que le CGRA et l'OFPRA doivent désormais composer. Ce public présentant des caractéristiques peu conciliables avec les standards habituels de la constitution du dossier probatoire, il devient complexe de vérifier la crédibilité du récit au départ d'éléments factuels. Contrairement aux demandes de protection internationale découlant d'évènements politiques ou d'attaques ciblées à l'encontre de groupes élargis ou de composantes communautaires, la trame narrative des persécutions homophobes se joue bien souvent dans les interstices de rapports interpersonnels, les pressions, les menaces et les agressions vécues empruntant, à minima, le cheminement d'un développement silencieux.

À une approche matérialisée de la preuve se substitue désormais une approche dématérialisée, l'objet essentiel de la démarche d'investigation des officiers de protection consistant à vérifier l'homosexualité alléguée du demandeur. Plutôt que d'appuyer leur raisonnement sur la présence d'indices exogènes corroborant, par recoupements, le bien-fondé de la demande de protection, juges et agents se concentrent sur une tentative de mise à jour sondant l'intériorité des personnes. On assiste ainsi à un déplacement de perspective modifiant fondamentalement le rapport et la charge émotionnelle que l'audition revêt dans le cadre de l'asile gay.

En cela, juges et officiers de protection suivent les principes contenus dans les réglementations en vigueur. En sa directive procédure de 2013 désormais inscrite dans le régime d'asile européen commun, le Parlement européen stipule que « les autorités nationales peuvent mettre en cause les allégations des demandeurs ».⁵⁰ Or, la France comme la Belgique refusent depuis longtemps de souscrire à certaines méthodologies censées confondre les faux homosexuels par le recours à une approche psycho médicalisée. Jusqu'à ce que la Cour de Justice Européenne interdise cette pratique en 2018, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne ou encore, la Slovaquie ont effectivement recouru à des tests de personnalité afin d'évaluer la crédibilité de l'homosexualité alléguée. Des tests de Rorschach ont notamment été employés à cette fin. Plus préoccupant, la République Tchèque a été épinglée en 2010 relativement à l'emploi d'examens phallométriques consistant à mesurer, à l'aide de capteurs placés sur la verge du requérant, l'afflux sanguin provoqué par l'exposition à des images pornographiques. La chronologie récente de ce protocole en dit long sur l'appréciation du discours des migrants homosexuels. Fort heureusement, ces pratiques vexatoires ont fait l'objet d'une forte régulation au cours des dernières années. Il n'en demeure pas moins, qu'aujourd'hui encore, quatre traits saillants continuent de caractériser les conditions dans lesquelles se déroulent les auditions des demandeurs de protection gays.

Suspicion

De façon générale, nous pouvons affirmer que la suspicion constitue un tronc commun à l'analyse des parcours d'exil, sans distinction politique ou de genre. La notion de faux réfugié revient si régulièrement dans les débats publics ainsi qu'en filigrane des arrêts rendus par les instances décisionnelles en matière d'asile que tout porte à croire qu'elle constitue le premier raisonnement à partir duquel chaque demande doit être analysée. Ainsi, les législations sur l'immigration se conçoivent davantage comme un processus destiné à établir un criblage, non seulement entre faux et vrais réfugiés mais, de surcroît, entre bons et mauvais réfugiés. Cette mission de ségrégation semble, par ailleurs, de plus en plus prendre le pas sur « la mission originelle d'accueil et de sécurisation des personnes en danger ».

⁵⁰ Alexandre BONGIOVANNI, « Demande d'asile au motif de l'orientation sexuelle : la CJUE fait un tout petit pas... mais dans la bonne direction », (en ligne), <https://doi.org/10.4000/revdh.4450>, 2008

Le cas des migrants homosexuels recouvre une approche particulière. Aucune preuve matérielle susceptible de porter atteinte à la dignité des personnes ne pouvant légalement être exigée, la constitution du dossier probatoire s'appuiera essentiellement sur le principe de la preuve testimoniale. S'il est d'usage que le doute profite à « l'accusé », les logiques soutenues dans le cadre des procédures d'asile semblent d'avantage conduire les agents de protection à traquer toute incohérence narrative capable de conclure à une fabrication du récit d'exil. Cette appréciation rigoriste des témoignages peut notamment s'appuyer sur l'existence d'éléments de langage perçus comme contradictoires, voire imprécis. Or, il n'est pas rare que certains malentendus culturels puissent affecter l'appréciation des récits délivrés par les DPI homosexuels.

« Je me souviens d'un officier de protection qui disait : « oui mais alors, attendez, là vous me dites que votre première relation sexuelle c'était à 20 ans ? Alors qu'avant, vous souteniez que c'était à 17 ans... ». En fait, la personne expliquait qu'à 17 ans, elle avait pratiqué une fellation. Mais cet acte n'était pas vécu comme une relation sexuelle pour la personne. Ce malentendu avait notamment provoqué une réaction d'énervement chez l'officier de protection qui disait : « mais si, c'est bien une relation sexuelle Monsieur ». »⁵¹

De façon tout aussi problématique, ces apparentes incohérences peuvent également être relevées au départ d'une interprétation du langage non verbal. Dans le cadre des interviews, les manifestations émotionnelles des requérants sont ainsi analysées. L'objet consistera à vérifier la complémentarité des émotions exprimées, conformément à la nature parfois brutale des persécutions décrites. À ce titre, notons que de nombreux récits sont régulièrement mis en doute au prétexte de discours standardisés ne laissant guère apparaître la moindre émotion.

« J'ai rencontré des réfugiés qui n'avaient plus du tout d'émotions. Ils reçoivent des avis négatifs parce qu'ils donnent l'impression de raconter l'histoire de quelqu'un d'autre. Donc maintenant, quand je les rencontre avant l'interview, je fais ce travail d'aller rechercher les émotions où je leur demande d'y aller mais bon, franchement... C'est presque comme demander à quelqu'un de sauter de l'immeuble. C'est délicat mais, c'est pour le sésame. Sinon ils n'obtiennent pas leur régularisation ». »⁵²

Cette caractéristique constitue un point d'attention d'autant plus sensible que les sujets exposés à des événements traumatiques peuvent, par un mécanisme psychologique de défense, développer une réaction de dissociation se caractérisant, notamment, par une paralysie émotionnelle. Dans ces cas de figure, les personnes peuvent témoigner d'expériences terrifiantes sur un ton détaché se raccordant peu aux attentes des écoutants. Ces postures de mise à distance demeurent incomprises ou implicitement négligées par des instances décisionnaires exigeant une conformation largement stéréotypée des conduites. Nous voyons ici combien est

⁵¹ Eve - Psychologue clinicienne

⁵² Ibid.

complexe et laborieuse cette circulation entre dévoilement et dissimulation à laquelle sont alternativement contraints les exilés sexuels.

*« Le trauma peut créer un trou dans l'histoire de la personne. Il y a une difficulté à se raconter, ce qui complique la demande d'asile ».*⁵³

Stéréotypes

Le traitement des demandes de protection internationale fondées sur l'orientation sexuelle reste probablement l'une des matières les plus exposées à la reproduction de normes stéréotypées. Parce qu'elle relève d'une intimité impossible à saisir, l'appréciation de l'homosexualité par certains organes statuant reste encore trop souvent tributaire d'un ensemble de représentations arbitraires censées inscrire les personnes dans des catégories relativement figées. Si ces représentations, souvent caricaturales, peuvent servir les intérêts de certains gays, elles se montrent certainement plus problématiques dans le cas de personnes présentant une expression de genre moins lisible.

*« J'ai une personne qui a récemment été reconnue. Ça se voyait physiquement en même temps. Il était très efféminé. Il n'a pas fallu un mois avant que la réponse n'arrive ».*⁵⁴

*« On se rend compte effectivement que, si les personnes masculines ne sont pas assez efféminées, ça ne colle pas avec les représentations des personnes qui leur font passer les interviews. Très vite, le doute s'installe. Ça c'est un élément qui persiste même si je pense qu'il y a eu tout un travail de sensibilisation par les associations LGBT et qui a permis des résultats importants ».*⁵⁵

D'une manière générale, on peut regretter que les questions formulées par les agents dans le cadre des auditions soient à ce point standardisées et parfois en profond décalage avec les réalités sociales et culturelles caractérisant le parcours des demandeurs. Citons cette femme qui a vu son homosexualité être mise en doute car elle n'était pas en mesure d'exhiber la moindre preuve attestant d'une soirée passée en compagnie de sa partenaire, preuve qu'un ticket de cinéma ou un reçu de restaurant auraient aisément pu remplir si toutefois, l'intéressée ne provenait d'un village rural isolé du Togo, bien loin de ces divertissements urbains.⁵⁶ La ligne de conduite des officiers de protection, aussi bienveillante puisse-t-elle être, ne s'arrête pas à ce genre de maladresse. Elle reflète également un certain nombre de croyances et de simplifications supposées éclairer l'authenticité de l'homosexualité alléguée. Juges et officiers de protection cultivent une représentation toute occidentale de l'homosexualité, faite d'idées préconçues gorgeant notre imaginaire

⁵³ Rudy - Anthropologue / spécialiste des questions LGBTQIA+

⁵⁴ Sacha - Psychologue clinicienne

⁵⁵ Rudy - Anthropologue / spécialiste des questions LGBTQIA+

⁵⁶ Séverine - Psychologue clinicienne

collectif de références populaires allant de la lesbienne camionneuse affublée d'une masculinité proéminente à l'homosexuel maniéré débordant de fragilité.⁵⁷

*« Pour certains juges, la preuve peut être incarnée par les demandeurs eux-mêmes. Dans les termes d'un rapporteur, certains juges pensent voir une personne homosexuelle, on le voit homosexuel, on le reconnaît donc, la crainte suffit à elle seule. Le voir, ce serait ici voir le féminin chez l'homme et le masculin chez la femme, renvoyant plus à une question de genre que de sexualité ».*⁵⁸

De cette façon, on peut sans difficulté envisager à quel point peuvent être amoindries les chances de ceux qui ne sont pas en mesure d'entrer dans ce moule occidental suggérant ce qu'est ou est supposé être l'expression de genre adéquate de l'homosexuel. Cette façon partielle d'apprécier chaque situation à l'aune d'indices clichés cristallise, en outre, un double processus d'inégalité renvoyant simultanément à la condition sociale et au milieu culturel des demandeurs de protection internationale gays. Ainsi, dans les faits, ce qui distingue les homosexuels jugés crédibles du reste est indirectement influencé par les conditions culturelles et sociales dont ces derniers sont issus. Une personne bénéficiant d'une extraction sociale favorable, jouissant d'un certain niveau d'instruction et profitant d'un accès facilité aux technologies numériques, sera mieux outillé afin d'assimiler les logiques culturelles du pays d'élection et ainsi préparer, de bout en bout, son trajet d'exil. Pouvoir manipuler ces ressources c'est pouvoir se positionner sur le marché de l'exil. Certains « exilés sexuels » sont ainsi mieux armés pour comprendre et abonder dans le sens des attentes et exigences des bureaucraties occidentales. Avoir les moyens de s'informer permet de comprendre quels articles de loi invoquer, quelles preuves il est utile de préparer et surtout, de quelle manière le comportement peut être ajusté afin de correspondre à certaines représentations en vigueur, parfois au risque d'adopter une attitude caricaturale contre-productive, la suspicion demeurant l'un des principaux critères d'appréciation des instances décisionnelles en matière d'asile.

*« (...) le stéréotype qui prévaut chez les juges - et à partir duquel ils jugent - est basé sur les normes de comportement des homosexuels blancs de classe aisée. Elle raconte comment après avoir écouté l'histoire de Mohammad, l'officier d'immigration lui a demandé comment elle pouvait croire qu'il était gay alors qu'il n'était absolument pas féminin. »*⁵⁹

⁵⁷ Carolina Kobelinsky, « L'asile gay : jurisprudence de l'intime à la Cour nationale du droit d'asile », Droit et société 2012/3 (n° 82), pp. 583 à 601

⁵⁸ Ibid.,

⁵⁹ Ibid.

Intrusion

Le temps de l'audition constitue une épreuve particulièrement sensible pour les DPI homosexuels. Source d'une grande anxiété, ce passage impose un fonctionnement à contrario des stratégies de dissimulation habituellement mobilisées par les migrants homosexuels. Ainsi, l'audition implique-t-elle une mise à nu traversant les sentiments de honte et de culpabilité associés à la perception culturelle des orientations sexuelles alléguées. Par ailleurs et de manière très significative, cette épreuve se heurte au principe de pudeur entourant habituellement les questions sexuelles, telles que considérées au sein des cultures d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

Cette difficulté, pour les personnes, à verbaliser des événements en prise immédiate avec leur intimité a également pour effet de retarder les étapes de préparation des auditions. Il ressort des entretiens que nous avons pu mener auprès de notre échantillon d'experts que, dans de trop nombreux cas, l'homosexualité n'est, bien souvent, verbalisée que quelques semaines avant la première interview. De par leur emprise totalisante, les procédures d'asile constituent des vecteurs de stress dont nous pouvons souligner toute l'intensité. L'obtention d'un statut de protection, conditionnée par un exercice de transparence absolu, requiert une suspension des défenses habituellement construites par les exilés sexuels dans leur volonté de (dé)stigmatisation. En cela, tant les procédures d'asiles que les conditions d'hébergements peuvent affecter, voire aggraver l'état de santé des demandeurs de protection internationale gays. En tant qu'institutions totalitaires encadrant et dans une certaine mesure, désignant la validité des conduites à suivre, les relations étroites entre le stress et le psychotrauma y prennent tout leur sens. Or, les liens entre facteurs de stress internalisés et psychotrauma sont souvent présentés comme étant à l'origine d'un certain nombre de plaintes.

« (...) des stress intenses, durables, répétés, exposent l'individu à des contraintes et à des événements insupportables et incompréhensibles, certains entraînant des séquelles sévères et des perturbations graves de la personnalité ».⁶⁰

L'audition des DPI homosexuels constitue probablement l'un des cas les plus inédits d'ingérence, les échanges atteignant fréquemment l'intimité des déposants. Bien qu'une règle générale s'oppose à toute investigation susceptible de contrevenir au droit des personnes à préserver leur intimité, dans les faits, la frontière entre la décence et l'indécence des questions soulevées peut aisément être franchie.

« Lors de leur audition, ils vont devoir parler de leur sexualité et être exposés à des questions beaucoup plus précises par rapport à leur intimité. On leur demandera des détails sur leurs pratiques sexuelles. Il faut préparer les gens à la confrontation à ce questionnaire qui est immonde et d'une intrusion terrible.

⁶⁰ Luc SNOECK, Altay MANCO, « Soigner l'autre en contexte d'interculturalité », L'Harmattan, Paris, 2016.

*J'ai déjà vu ces entrevues être menées par des agents absolument bienveillants, mais les questions restent vraiment très particulières ».*⁶¹

*« On leur demande à quel âge ils ont eu leur première relation sexuelle. On leur demande parfois de prouver qu'ils ont des relations sexuelles en Belgique. Parfois, on leur demande de préciser certaines positions sexuelles. C'est énorme. Enfin, on ne s'autoriserait jamais ce genre de pratiques dans d'autres contextes ».*⁶²

Minimisation / culpabilisation

Dans le cas très spécifique des exilés sexuels, les démarches procédurales peuvent être à l'origine d'un phénomène de victimisation secondaire. La forme et les contenus empruntés dans le cadre des auditions menées par l'OFPRA et le CGRA, décrites comme froides, intrusives et impersonnelles, peuvent contribuer à fragiliser les personnes tout en ravivant certains affects liés au psychotrauma. Ceci associé aux attentes normatives suggérées par les instances décisionnaires et relayées par les intervenants psychosociaux et les acteurs stratégiques chargés de préparer au mieux les personnes, font de ces rendez-vous officiels des moments de tension.

*« La perception fautive de la victime est souvent accentuée par le comportement professionnel et distant des intervenants. La victimisation secondaire est la réaction de la victime dont les attentes, qui restent sous-jacentes, ne sont pas comblées. Elle provoque un sentiment de rejet et d'isolement ».*⁶³

Les auditions menées par les instances décisionnaires peuvent également amener certains agents à sortir de leur réserve, certaines questions laissant filtrer un positionnement de nature à minimiser, voire culpabiliser les conduites des requérants.

*« Pourquoi n'avez-vous pas tout simplement changé de ville ? »*⁶⁴

*« Vous n'auriez pas pu faire preuve d'une plus grande discrétion ? »*⁶⁵

Ces occurrences, qui renseignent une certaine méconnaissance des réalités localement vécues par les migrants homosexuels reviennent, qui plus est, à attribuer aux victimes une part de responsabilité dans le préjudice subi. Ces écarts inscrits dans le cadre très symbolique d'une parole officielle, présentent le risque de conforter les sentiments de culpabilité sur lesquels se concentre, en grande partie, le travail thérapeutique mené auprès des migrants homosexuels.

⁶¹ Robert - Psychologue clinicien

⁶² Paul - Psychologue clinicien

⁶³ Jo-Anne WEMMERS, « La seconde victimisation et les besoins des victimes In : Introduction à la victimologie », Presses de l'Université de Montréal, Montréal ,2003

⁶⁴ Paul - Psychologue clinicien

⁶⁵ Eve - Psychologue clinicienne

L'accompagnement socio-thérapeutique

Sous l'appellation des dispositifs socio-thérapeutiques, nous incluons ici les suivis thérapeutiques classiques entendus sous la forme d'une clinique de l'exil mais également les approches alternatives développées sous la forme d'espaces collectifs de parole, de rencontre ou encore, de co-construction, mobilisées dans un cadre informel. Ces conceptions fondamentalement complémentaires placent, de manière fort à propos, l'écoute et la parole au centre de toutes les préoccupations et ce, dans le but de permettre une (ré)humanisation des relations engagées. Or, la déshumanisation ou le sentiment de ne plus faire partie intégrante de la communauté des humains figure parmi les plaintes fréquemment exprimées par les demandeurs de protection internationale gays. De nombreux témoignages évoquent cette difficulté du « non-être », rappelant que les idéations suicidaires sont renforcées par un sentiment de ne plus appartenir à la communauté des humains. Tout le travail thérapeutique consistera dès lors à permettre à la personne de se (ré)accrocher à cette communauté en y retrouvant une place valorisante.

« Ce qui est fréquent dans le travail avec les personnes qui ont été victimes de violences, c'est ce sentiment de ne pas appartenir à une communauté humaine, d'avoir été totalement exclu. Vivre ce sentiment d'exclusion va venir acter une impression de déshumanisation parce qu'on les traite presque comme des animaux. C'est là-dessus que le travail va être orienté en priorité. Ce sentiment de ne plus appartenir à la communauté humaine, c'est ça qui peut amener parfois des idées suicidaires, avec tout le cortège envahissant de répétitions qui vont accentuer davantage les choses ».⁶⁶

Pertinence d'une clinique de l'exil spécifique ?

Tenant compte des caractéristiques particulières auxquelles renvoient les parcours des candidats réfugiés gays, il nous a semblé indispensable d'évaluer le degré de spécificité que les modèles d'accompagnement pouvaient éventuellement emprunter. En nous appuyant sur l'éventail manifestement diminué de ressources mobilisables, les vécus qui laissent surgir un état d'isolement parfois extrême, le traitement dont les homosexuels peuvent faire l'objet et les raisons essentialisées du départ, celles-ci ayant trait à la nature profonde plus qu'aux appartenances de la personne (politique, religieuse, culturelle,...), nous avons souhaité interroger la pertinence d'approches différenciées.

De prime abord, une certaine confusion peut apparaître à la lecture des différents points de vue récoltés. Conformément à la majorité des observations délivrées, on peut se demander s'il s'agit effectivement d'une thérapeutique si différente.

⁶⁶ Sacha - Psychologue clinicienne

*« Moi, j'ai l'impression qu'elle ne s'en distingue pas vraiment. Je reçois parfois des personnes homosexuelles européennes ou qui sont nées ici et pour lesquelles, cette question de l'identité homosexuelle, du rapport à la communauté homosexuelle est tout aussi présente. On retrouve cette question de l'affirmation de soi, cette question du doute, ce ressenti par rapport à cette différence vécue ».*⁶⁷

« Moi de mon point de vue, je ne vois pas de différence. Je veux dire, je pense que, vraiment, quand on travaille avec une femme qui a été mariée de force ou quand on travaille avec un homme qui a eu des relations sexuelles avec d'autres hommes et qui a été battu puis, banni de son village, pour moi, il y a quelque chose de similaire. C'est quelque chose de l'ordre de l'intime et du rapport au corps social. C'est le croisement entre une question intime et ce que ça suscite comme réaction sociale. Les personnes qu'on rencontre ont souvent été mises au ban de leur communauté, de leur société et de leur famille. C'est aussi ça qui fait le mouvement d'exil ».

Seule une portion congrue de répondants insiste sur le caractère fondamentalement spécifique des difficultés rattachées au parcours des migrants LGBT, plaidant conséquemment en faveur d'approches spécialisées capables de considérer la nature ramifiée des processus psychiques impliqués. Pour un demandeur d'asile, être gay c'est vivre les violences de l'exil multipliées par une constellation de problématiques et de situations de rejets impliquant la famille, la communauté d'accueil, la communauté d'appartenance ainsi que la communauté sexuelle blanche idéalisée. C'est une vie faite de rejet, de menaces, d'isolement, de doutes et de violences multiples (physique, morale, institutionnelle).

« Oui, je dirais que c'est une clinique différente, forcément. Parce que la vulnérabilité politique et l'absence de possibilité de s'appuyer sur la Communauté créent un isolement majeur. Parce qu'il y a un isolement de la Communauté en exil, un isolement de la Communauté culturelle réfugiée, mais aussi un isolement de la communauté LGBT en général donc oui, il y a une différence au niveau des vulnérabilités. Ce sont des personnes pour lesquelles les difficultés se surajoutent et se démultiplient, occasionnant une plus grande fragilité ».

Ceci est, par ailleurs, corroboré par certains travaux anglo-saxons insistant sur la nécessité de promouvoir une méthodologie particulière adaptée aux besoins « singuliers » de cette population.⁶⁸ Dès les années quarante, de vastes études américaines s'intéressaient déjà à la psychologie des populations LGBT, proposant des modèles d'accompagnement nécessairement contextualisés. En France comme en Belgique, les cheminements ont été plus lents.

⁶⁷ Rudy - Anthropologue / spécialiste des questions LGBTQIA+

⁶⁸ ORAM, Rainbow Bridges : « A Community Guide to Rebuilding the Lives of LGBTI Refugees & Asylees », ORAM, 2012. Heartland Alliance, Rainbow Welcome Initiative, An assessment and recommendations report on LGBT refugee resettlement in the United States, 2011.

Bien que l'on puisse assister à un essor sans cesse croissant des programmes de sensibilisation, l'attention réservée à ces questions est apparue de façon relativement récente dans nos pays⁶⁹.

Comme c'est le cas pour ce qui a trait à l'accompagnement psychologique des populations exilées en général, il n'existe aucune formation académique permettant de doter les professionnels de la santé d'une expertise éprouvée proposant une assise minimale, voire un tronc commun en termes de pratiques méthodologiques. Présentement, le parti pris de la grande majorité des thérapeutes consiste notamment à considérer le trauma comme principal point d'ancrage de leur pratique, sans forcément distinguer les violences à l'origine du syndrome. Ainsi, la prise en charge thérapeutique des migrants homosexuels prend-elle pour référence les acquis d'une clinique de l'exil plus large ou comme le mentionne Alain Vanoeteren, d'une « clinique du communautaire ».⁷⁰

Ceci ne doit toutefois pas être imputé à la responsabilité des aidants mais également au climat dans lequel prend place l'interaction soignant/soigné. Beaucoup de thérapeutes s'inscrivent traditionnellement dans une approche totalisante tenant compte des conditions environnantes afin de soulager l'anxiété et traiter ce qui bouleverse l'organisation psychique de la personne. Cette démarche inclut plus particulièrement *« l'engagement dans les enjeux administratifs et sociojuridiques, notamment associés au droit au séjour et le travail en réseau »*.⁷¹

Cette logique consiste à travailler sur les angoisses de la personne en essayant, dans la mesure du possible, d'agir sur les situations capables soit d'en expliquer l'origine, soit d'en amplifier la fréquence et l'intensité. Le risque étant toutefois de focaliser l'attention sur ces questions sachant que les inconnues, lourdes de sens, caractérisant toute procédure d'asile, demeurent au centre de toutes les préoccupations des demandeurs de protection internationale.

« Ça dépend aussi de la façon dont on va répondre à ce désarroi. Si on y va du côté de la procédure, ce qui est quand même la réponse qui est souvent apportée dans beaucoup de lieux, la demande risque d'être formulée de ce côté-là, c'est-à-dire que la personne va plutôt formuler un besoin de soutien par rapport à sa procédure ».

Pourtant, lorsque la question se déplace et que le caractère perfectible de l'aide proposée est interrogé, on remarque des besoins plus spécifiques en matière d'accompagnement. Les répondants évoquent un spectre plus étoffé de particularités pour lesquelles une prise en charge différenciée s'avèrerait nécessaire.

⁶⁹ Gabrielle SCHNEE, « Psychologie scientifique, psychanalyse et politique des sexualités. La psychologie queer anglo-saxonne, un dépaysement épistémologique », Nouvelle revue de psychosociologie, 2014/1 (n° 17), pp. 121 à 133.

⁷⁰ Alain Vanoeteren, « L'aventure d'Ulysse : d'un communautaire thérapeutique à l'autre », Mémoires, 2020/1 (N° 77), pp. 14 à 15.

⁷¹ Ibid

« Il y a une vulnérabilité particulière du fait que ce groupe est en butte à des violences supplémentaires, qu'il y a encore plus de discrimination à l'égard de ce public, que ces personnes sont prises dans des questions personnelles qui peuvent nécessiter un accompagnement plus spécialisé ». (Jonathan)

Pourquoi consultent-ils ?

a) Motivation instrumentale

Dans la plupart des cas, la première demande formulée porte sur un besoin d'accompagnement dans la procédure. Dans le chef des requérants, cette spécificité s'érige systématiquement comme une priorité absolue, chargée d'une symbolique salvatrice dont dépendront toutes les étapes ultérieures d'une vie recomposée selon leurs attentes. Rappelons qu'aussi complexe qu'impénétrable, la singularité administrative d'une demande de protection fondée sur l'orientation sexuelle implique le respect rigoureux d'un certain nombre de critères en termes de « savoir-faire », de « savoir être » et de « savoir dire » pour lesquels les migrants gays sont régulièrement peu renseignés. Dans le cas qui nous occupe, la preuve testimoniale incarnant l'élément dominant sur lequel statueront les autorités, l'impératif de discours performés, exempts de toutes incohérences, ne peut être négligé.

Les auditions menées par le CGRA et l'OFPRA revêtent un caractère technique invariablement inédit pour les défendeurs. Or, pour lever un pan du voile, les gays ne peuvent aisément profiter des connaissances qu'alimentent les réseaux communautaires informels d'entraide. Parallèlement aux réseaux d'aide officiels, Il existe effectivement un marché dématérialisé de l'information au sein duquel les exilés peuvent puiser un certain nombre d'expériences, d'opportunités, de ressources, de réussites et d'échecs, tous ces atouts constituant un guide de bonnes pratiques qui, bien qu'il puisse souffrir d'inexactitudes ou proposer des ressources dévoyées agissant en tant que vecteurs de précarisation (marchands de sommeil, avocats miracle) constitue, in fine, un répertoire de données contribuant à rendre moins opaques les particularismes de nos systèmes politico-administratifs. Ce marché des connaissances reste toutefois peu adapté à la situation des demandeurs de protection internationale gays, ces derniers n'étant guère en mesure d'échanger sur leur situation, un risque d'outing⁷² étant systématiquement à craindre. En outre, les subtilités liées à leur condition renvoient à un ensemble de considérations techniques se détachant de l'expertise de demandeurs d'asile « classiques ». Les intéressés ne peuvent donc profiter que d'une représentation parcellaire des réalités institutionnelles auxquelles ils seront confrontés. C'est essentiellement pour pallier à ce déficit d'information que les

⁷² La technique de l'outing consiste à révéler, contre son gré, l'homosexualité d'une personne. A l'origine inscrite dans une volonté politique de publicisation à des fins de lutte contre les discriminations homophobes, elle s'apparente désormais à une forme de délation de plus en plus dénoncée au sein des communautés LGBT.

requérants font appel à des acteurs professionnalisés, ceux-ci offrant également une meilleure garantie en matière de neutralité.

*« Leur objectif à eux, c'est la procédure. L'objectif des réfugiés, c'est toujours la procédure, ils sont vraiment obnubilés par ça. Puis très vite s'installe la demande au niveau communautaire, donc un groupe de parole, un entretien individuel et hop, ils souhaitent participer aux activités ».*⁷³

Au centre de cette motivation instrumentale se retrouve également une volonté de conformation conditionnée par les attentes des autorités compétentes en matière d'asile. Les auditions menées devant le CGRA et l'OFPRA prenant essentiellement pour point de mire un travail de vérification destinée à évaluer le bien-fondé de l'homosexualité alléguée, les requérants s'efforcent de collecter un maximum d'éléments matériels susceptibles d'étayer l'authenticité de leur orientation sexuelle. Ainsi se rapprochent-ils des associations LGBT et des services thérapeutiques spécialisés en vue d'obtenir les attestations et rapports d'expertise démontrant un rapprochement de la communauté gay et confirmant l'existence d'un suivi thérapeutique prenant appui sur les troubles liés au vécu homosexuel. Bien que les instances d'asile ne considèrent pas ces pièces comme jouissant d'une grande valeur probante, dans les faits, elles demeurent un indicateur rarement ignoré. Certaines études révèlent effectivement que les dossiers appuyés et agrémentés par les associations spécialisées démontrent un taux de régularisation plus important.⁷⁴ Ces acteurs, dont l'expertise ne peut être négligée, vont grandement participer à la légitimation du discours des exilés sur cette question sensible de la crédibilité de l'orientation sexuelle qui, rappelons-le, configure l'approche privilégiée par les officiers chargés de statuer sur la demande de protection internationale.

*« Souvent, c'est quand même de l'aide. C'est de l'aide avec cette idée aussi qu'obtenir une attestation d'une association, ça pourrait aider dans leur dossier. Ceux qui ont déjà du soutien, c'est vraiment rencontrer du monde et pouvoir être un peu rassurés. Avoir un endroit où ils savent qu'ils peuvent discuter de leur situation sans avoir peur de se faire juger ou de faire l'objet d'une certaine réprobation ».*⁷⁵

Au départ de cette motivation instrumentale, en s'adressant à des tiers professionnels, les exilés homosexuels viennent s'informer, mais également collecter tous les indices permettant de prouver leur adhésion aux mouvements LGBT. Cette démarche préliminaire, bien que d'apparence utilitaire, recèle néanmoins un caractère vertueux dans la mesure où elle constitue le socle de départ sur lequel pourra ultérieurement se déployer un travail thérapeutique de fond.

⁷³ Emeline - Psychologue clinicienne

⁷⁴ « La preuve dans les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle », rapport de recherche, CERSA, 2020.

⁷⁵ Nadia - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

*« Certaines personnes vont directement être en demande de soutien en santé mentale. Mais pour la plupart, ça ne leur parle pas parce que ce n'est pas un truc qu'ils ont rencontré dans leur pays. Ce n'est pas comme ça qu'on fait pour que ça s'oublie, on se soutient en discutant entre potes mais pas avec des professionnels et deuxièmement, ce n'est pas leur priorité. Leur priorité c'est avoir les papiers et ensuite décrocher un boulot. Ils se disent qu'en accédant à un job, ils pourront construire leur vie. Ils pourront sortir du squat et donc, vivre tranquillement leur sexualité. Avec cette idée qu'une fois la ligne d'arrivée franchie, ils se débarrasseront de toutes leurs emmerdes ».*⁷⁶

*« Au départ, c'est souvent pour un mal-être physique, avec des fois même juste un besoin de voir un médecin pour des choses concrètes. Et puis, au fur et à mesure où la confiance s'instaure, vient la demande de voir un psychologue ».*⁷⁷

b) Motivation sanitaire

Pour la plupart orientées par des tiers professionnels, les personnes intègrent progressivement l'intérêt d'un suivi thérapeutique. Là encore toutefois, les réflexes dissimulatoires inscrits dans le fonctionnement habituel des exilés homosexuels peuvent faire barrage à l'engagement des principaux concernés. Dans certains cas, la méfiance demeure si grande que des personnes de confiance peuvent être envoyées, en qualité d'éclaireurs, afin de juger du caractère « safe » de l'aide proposée. Ceci est également vrai pour toutes les activités impliquant une exposition publique (groupes de parole, séances de sensibilisation VIH).

*« Ils sont très prudents et peuvent donc tâtonner et se défilier, pendant des années parfois. Quand ils ont des potes, ils préfèrent les envoyer à leur place chez le psychologue pour être sûr qu'il s'agit d'un endroit où ils pourront se livrer sans risque. Ils ont également du mal à parler de leur situation. Ils ont une idée assez effrayante de ce que peut être une consultation. Comme si on cherchait de nouveau à leur arracher des pans de leur intimité ».*⁷⁸

Dans la continuité des recommandations prodiguées, dans un esprit d'apaisement, par certains tiers professionnels soucieux de désamorcer les méfiances des demandeurs, ce sont souvent les manifestations « physiques » du trauma qui persuadent ces derniers de l'utilité de s'en remettre aux soins de thérapeutes. Lorsqu'ils choisissent de déposer leur mal-être auprès d'un professionnel, les plaintes les plus fréquemment rapportées relèvent d'une accumulation de violences répétées et parfois, ravivées, donnant lieu à une détresse et un état d'épuisement parfois extrême, alimentés par des facteurs aggravants dont nous reproduisons ici un répertoire non exhaustif :

⁷⁶ Séverine - Psychologue clinicienne

⁷⁷ Paul - Psychologue clinicien

⁷⁸ Rudy - Anthropologue / spécialiste des questions LGBTQIA+

- L'exposition à un climat de violence continue
(Violence physique, violence verbale, violence institutionnelle) ;
- Un sentiment d'insécurité physique imaginé ou avéré ;
- Une situation de non-accueil
(Conditions minimales d'accueil inégalement réparties) ;
- Des épisodes de harcèlement
(Homophobie) ;
- Des menaces ;
- Un cycle de rejets multiples
(Famille, communauté, société) ;
- Un effort ininterrompu de dissimulation ;
- Honte, culpabilité, transgression d'un interdit ;
- Un état d'isolement
(Sentiment d'existence affecté, déshumanisation, conviction d'être exclu de la communauté des humains).

*« Je pense qu'ils viennent chez nous comme les autres viennent, c'est-à-dire pour des symptômes liés à du stress post-traumatique. Euh, donc parce que, comme souvent, ils ont été dans une situation où ils ont été découverts donc, menacés de mort et parfois violentés. Ils ont connu un événement au cours duquel ils ont eu l'impression qu'ils allaient mourir. Ce genre d'évènement peut clairement créer un stress post-traumatique qui peut avoir des conséquences comme des cauchemars ou des reviviscences et donc eux viennent pour résoudre ça ».*⁷⁹

L'état de stress post-traumatique demeure le motif de consultation le plus récurrent. Néanmoins, bien que cette patientèle puisse souffrir de signes et de symptômes parlants, les demandes d'aide spontanément adressées demeurent rares. C'est bien souvent à l'initiative des équipes d'accompagnement proches du milieu de vie des personnes qu'un suivi peut être entamé. L'activation de ces prises en charge se construit donc d'avantage sur un modèle de collaboration plutôt qu'à l'initiative d'une demande individuellement formulée.

*« Ils ont souvent besoin d'aide parce qu'ils ont été victimes de persécutions dans leur pays. Ils veulent être soulagés des conséquences psychologiques que les persécutions peuvent avoir sur leur psychisme. On rencontre souvent des états de stress post-traumatique. Pas systématiquement, mais on en voit souvent. Donc, il y a une souffrance d'avoir été brimé, d'avoir été persécuté, de se retrouver exilé et en plus de devoir vivre un peu masqué ou de façon un peu clandestine, de peur d'être découvert, ici en France, par la communauté d'appartenance. Voilà, c'est tous ces éléments qui amènent à la demande de consultation. Mais essentiellement les violences vécues ».*⁸⁰

⁷⁹ Sacha - Psychologue clinicienne

⁸⁰ Emeline - Psychologue clinicienne

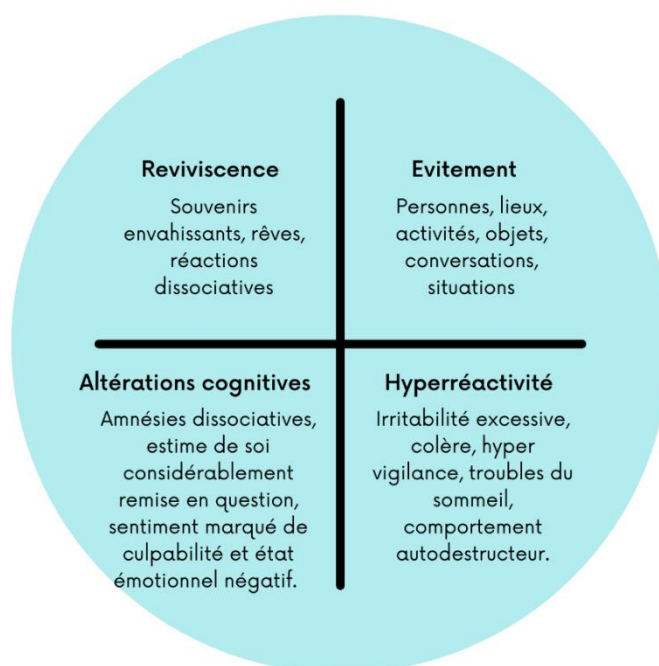
De façon globale, l'irrégularité des suivis en santé mentale demeure une problématique caractérisant la plupart des demandeurs d'asile. Prise isolément, cette tendance ne constitue pas un signe distinctif propre aux exilés homosexuels. Certaines études illustrent par ailleurs cette moindre fréquentation en prenant pour référence les habitudes présentes au sein de la population générale. Il s'avère ainsi que les primo-arrivants, toutes catégories confondues, sont nettement moins enclins à se rapprocher des services de santé mentale comparativement aux populations natives⁸¹. Les raisons de cet écart s'expliquent notamment par une méconnaissance du métier de psychologue, une représentation stéréotypée de la santé mentale, exclusivement associée à une notion de folie, ainsi qu'en raison d'une réticence à faire appel aux sciences occidentales considérées comme étant moins efficaces que les médecines, croyances et pratiques traditionnelles⁸².

« Parler à un psy n'est pas une demande récurrente et généralisée. Je pense que ça dépend également de la nature de la demande. Celles-ci sont le plus régulièrement amenées par des tiers professionnels comme les assistants sociaux ou les médecins. Ce n'est pas un réflexe pour les migrants, ce qui s'explique probablement par des raisons d'ordre culturel. Ce n'est pas comme demander un avocat. Ça c'est un vrai réflexe. Les gens sont conscients que pour faire une demande d'asile, il faut nécessairement un avocat. Suivre une thérapie engage moins de conviction chez ce public ».

⁸¹ National Mental Health Strategy, Multicultural mental health Australia, « Reality Check : culturally diverse mental health consumers speak out », 2004

⁸² Paul JACQUES, « L'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés. Repères pour les professionnels de la santé » Rapport, Institut Provincial d'Orientation et de Guidance, Namur, 2008

Au travers des demandes de consultation posées, on retrouve le tableau classique de symptômes traumatiques envahissants, diminuant drastiquement la qualité de vie des personnes. Pour rappel, le DSM 5⁸³ regroupe ces signes sous 4 types⁸⁴ :



Dans le cas des demandeurs de protection internationale homosexuels, la réactivation ponctuelle des menaces à l'origine du trauma constitue une spécificité complexifiant le travail thérapeutique et in fine, le rétablissement. Cette réactivation intervient essentiellement au travers de situations qui, par analogie, renvoient aux schémas types des persécutions vécues (harcèlement, menaces, homophobies, violences).

« Les plaintes relayées par les demandeurs d'asile en général relèvent d'évènements que l'exil est sensé avoir mis à distance pour un temps. Pour les demandeurs d'asile gay, ça ne s'arrête pas forcément au regard de la vie en centre. Moi, ce que j'entends quand même souvent, c'est que la question de l'homosexualité reste compliquée. Ce n'est déjà pas une question évidente au sein de la société belge »⁸⁵

⁸³ Le DSM est le « manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux ». Depuis les années 50, cet ouvrage de référence répertorie les pathologies psychiatriques et leurs symptômes, dans un souci d'homogénéisation. Publié en 2013, le DSM 5 constitue la dernière mise à jour de ce travail de synthèse, chaque édition permettant d'intégrer de nouvelles pathologies ou encore, d'abandonner certains troubles considérés comme relevant d'une pensée archaïque.

⁸⁴ <http://www.psychomedia.qc.ca/sante-mentale/2015-11-15/stress-post-traumatique-criteres-diagnostiques-dsm-5>

⁸⁵ Données de terrain.

Dans le contexte d'hébergements communautaires, il arrive fréquemment que ces manifestations apparentes constituent l'élément déclencheur renseignant l'environnement sur la présence d'éléments cliniques alarmants.

*« La santé psychique des personnes est souvent mieux détectée dans les centres. Il y a un certain nombre de choses qu'il est difficile de cacher quand on vit en communauté. Certaines personnes ne se rendent pas compte qu'elles peuvent pleurer ou même crier dans leur sommeil jusqu'à ce que leur voisin de chambrée ne le leur fasse remarquer où que ça revienne aux oreilles d'une infirmière ».*⁸⁶

Notons que cette motivation sanitaire se cristallise autour d'un besoin évident de « mise au repos » psychique. La première demande formulée par cette patientèle relève ainsi d'un accompagnement dans l'oubli, requête souvent présentée de façon directe, immédiate et sans la moindre transition.

*« Ce qui revient de manière fréquente et presque habituelle c'est : aidez-moi à oublier. La question de l'oubli est pratiquement centrale dans nos consultations. Elle est souvent très rapidement et très frontalement posée ».*⁸⁷

Ce point entre particulièrement en résonnance avec les préoccupations de nombreux thérapeutes et accompagnants, soucieux de garantir le succès des demandes de protection internationale dans lesquelles ces patients sont impliqués, sachant que, de manière inévitable, ces dernières joueront un rôle dans la dégradation ou l'amélioration de l'état psychique. Cette contradiction s'inscrit dans le fonctionnement structurel d'un processus administratif dont les affres et les lenteurs retardent, par un effet pervers, toute convalescence.

Les procédures d'asile sont ce qui affecte et parfois « infecte », mais également ce qui contribue à relever et parfois élever les personnes. Ainsi, l'obtention d'une décision positive, sésame tant convoité, passe nécessairement par la narration d'une souffrance irrévocable de par la sincérité de son propos ce qui, par conséquent, ne peut aboutir sans disposer d'une capacité à se replonger dans les émotions du trauma. Ceci pose, de fait, un étrange dilemme autour de la question de l'oubli. Certains se demandent si en l'absence de dispositifs permettant d'accélérer le traitement des demandes d'asile, il est stratégiquement judicieux d'amener la personne à s'éloigner de ses souffrances, cette désappropriation risquant d'affecter l'authenticité du récit de vie analysé par les autorités de l'asile.

⁸⁶ Sonia - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

⁸⁷ Eve - Psychologue clinicienne

*« Je trouve qu'il y a une réflexion à avoir sur la manière d'accompagner. J'essaie de faire attention de ne pas travailler dans une trop forte atténuation des émotions qui entourent l'événement qui s'est produit au pays et durant le trajet. Pour ne pas enlever toutes les émotions lors de l'audition au CGRA, sachant que 2 ou 3 ans peuvent s'écouler avant la première convocation. Ça peut sembler être un mauvais plan, mais, euh, j'ai rencontré des réfugiés qui n'avaient plus du tout d'émotions et qui ont été déboutés parce qu'ils donnaient l'impression de raconter l'histoire de quelqu'un d'autre ».*⁸⁸

c) Motivation personnelle

Il est intéressant d'apprécier la manière dont le rapport à l'homosexualité est posé. Bien que la plupart des répondants dressent le tableau d'une patientèle présentant les signes d'une homosexualité assumée, il semble qu'une distanciation n'en demeure pas moins, eu égard à la manière dont celle-ci est présentée.

*« Lorsque je leur demande comment je peux les aider, la première chose qu'ils me disent en arrivant dans mon bureau c'est « j'ai un problème ».*⁸⁹

Nous mentionnons cette caractéristique à titre informatif car il serait inapproprié de vouloir confronter ce positionnement à de trop hâtives conclusions. En vertu des données dont nous disposons, Il apparaît difficile de déterminer si cette entrée en matière relève effectivement d'un conflit psychique ou simplement d'une figure de style motivée par un excès de pudeur.

Animés d'une motivation plus personnelle renvoyant à des questions identitaires, de nombreux exilés sexuels consultent également pour obtenir des éclaircissements et des réponses en rapport avec leur situation. Dans la plupart des cas, bien que l'homosexualité soit rationalisée et légitimée, les représentations demeurent tributaires d'une pensée culturelle hétéronormative stigmatisant cette différence. Bien qu'un cheminement ait très tôt pu être opéré en matière d'acceptation, certains reliquats, socialement véhiculés, peuvent maintenir un ensemble de questionnements douloureux.

Dans la plupart des cas, le sentiment de culpabilité lié au statut d'homosexuel peut rejaillir de façon sporadique. Celui-ci est dès lors associé à une notion de faute directement ou indirectement imputée à la personne.

*« Je sais que j'ai ça en moi et je l'accepte, mais j'ai décidé de rester abstinent. C'est l'épreuve que Dieu m'a envoyé. C'est mon djihad, ma guerre intérieure ».*⁹⁰

⁸⁸ Michelle - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

⁸⁹ Samia - Psychologue clinicienne

⁹⁰ Nadia - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

Le champ des socialisations sexuelles

La sexualité des migrants, non exclusivement perçue au départ d'approches épidémiologiques évaluant la prévalence des risques liés au VIH au sein des populations étrangères, constitue un domaine de recherche sous exploré⁹¹ et probablement sous-estimé, tenant compte des liens entourant indéniablement santé mentale et santé sexuelle. Si par un rapprochement des corps, la sexualité s'inscrit dans un rapport d'équilibre, les trajectoires sexuelles des migrants s'apparentent également à un lieu de rencontre où le thème de l'altérité acquiert un sens particulier. Cette rencontre de l'autre et du soi avec l'autre est ainsi chargée de symboles. Construite au départ de représentations coloniales qui semblent résister à l'épreuve du temps, l'idée d'une hyper sexualisation des « corps indigènes » persiste à caractériser les trajectoires sexuelles de catégories choisies d'exilés. Ainsi, l'exotisme perçu des africains demeure-t-il producteur de représentations stéréotypées suggérant un rapport à la sexualité empreint de suavité, de disponibilité et de bestialité.

« Dans la dynamique de cette sexualité imputée aux Africains, sans se confondre, idéologies racistes, esclavagisme, (post)colonialisme se rejoignent pour mettre en forme « une prétendue sexualité des Noirs, pour ne pas dire une sexualité “noire” ». »⁹²

En réponse à ces perceptions culturalisées, le mythe d'un occident romantique sans failles figure lui-même au nombre des présupposés entretenus par les populations originaires d'Afrique. Les représentations des uns et des autres construisent, de fait, le risque d'attentes dichotomiques susceptibles de transfigurer le temps de la rencontre.

Dans le cadre de ce travail d'enquête, nous avons souhaité interrogé les modalités d'entrée dans une sexualité en exil, telles que recensées auprès des homosexuels originaires d'Afrique. Nous tâcherons d'illustrer la façon dont le champ des socialisations sexuelles peut exacerber les vulnérabilités de cette population et constituer un vecteur d'aggravation des risques et des troubles psychiques.

Une sexualité en suspend

D'une façon générale, les données récoltées sur le terrain laissent apparaître un moindre développement de l'activité sexuelle, celle-ci confinant à un état d'abstinence majoritairement constaté. Rappelons que le temps de l'exil est souvent décrit comme un temps suspendu au sein duquel l'essentiel est ramené à ce qui permettra de faire aboutir la procédure d'asile, tout le reste relevant de considérations surnuméraires.

⁹¹ Élise MARSICANO, Nathalie LYDIE, Nathalie BAJOS « Genre et migration : l'entrée dans la sexualité des migrants d'Afrique subsaharienne en France », *Population*, 2011/2 (Vol. 66)

⁹² Nadine MACHIKOU, Sonny PERSEIL, « Sexualités imputées, migrations des corps », *Migrations Société*, 2008/2 (N° 116)

*« L'exil en ce sens est une situation de mort sociale, puisqu'il remet en question la position sociale globale de la personne, l'ensemble de ses rôles et de ses statuts, son insertion en tant qu'être social dans une historicité spécifique ».*⁹³

Le temps de la procédure est ainsi vécu comme un intermède dont le caractère intimement énergivore laisse peu de place au plaisir et à l'oubli. La sexualité figure au nombre de ces besoins secondaires souvent placés au second plan des priorités induites par le cadre restrictif des dispositifs migratoires.

*« On parle de personnes psychologiquement assez abîmées, avec aussi parfois des états dépressifs, donc la libido, elle est un petit peu entre parenthèses. Ce n'est pas forcément intéressé en tout cas ».*⁹⁴

L'existence d'expériences traumatiques en lien immédiat avec la découverte de l'homosexualité peut, en outre, diminuer et plus certainement, éteindre la disponibilité sexuelle des personnes. La culpabilité associée au traitement dont l'homosexualité fait l'objet dans certaines cultures peut être à l'origine d'une réaction d'évitement subjectivement entretenue. Une situation qui, en l'absence de toute prise en charge thérapeutique, peut perdurer des années durant.

Notons que des éléments purement contextuels peuvent plus généralement restreindre les opportunités de rencontre(s) sexuelle(s). Les conditions matérielles d'accueil incluant régulièrement une inscription dans des lieux d'hébergement collectifs, toutes les mesures de dissimulation mobilisées par les DPI homosexuels limitent l'accès à des lieux sécurisants propices à toute socialisation sexuelle. Ce trait, typique du cas des migrants homosexuels constitue, par ailleurs, une zone d'inégalité surajoutée, relativement à d'autres catégories de demandeurs d'asile.

Une sexualité en souffrance

Si la plupart des migrants homosexuels ne se retrouvent guère dans des dispositions favorisant le développement d'une sexualité épanouie, ceux qui tentent de vivre leur sexualité en situation d'exil témoignent régulièrement d'expériences négatives, évoquant un sentiment de déséquilibre des forces, inscrit dans un rapport d'objectification. Les vulnérabilités et l'état de précarité des migrants homosexuels font de ces derniers une proie facile pour tout individu mal intentionné. Or, comme évoqué, certaines croyances ancrées persistent à entretenir un ensemble de présupposés culturels façonnant la vision, toute triviale, d'une « blackitude sexuelle »⁹⁵ historiquement construite. Le choc est souvent décrit comme rude quand les attentes romantiques des uns se heurtent aux attentes instrumentales des autres.

⁹³ Séverine - Psychologue clinicienne

⁹⁴ Ibid

⁹⁵ Nadine MACHIKOU, Sonny PERSEIL, op. cit.

Ces corps fantasmés qui portent les promesses imaginaires d'un exotisme sexualisé peuvent ainsi justifier des approches permissives, voire intrusives, au prix desquels les migrants peuvent se retrouver piégés dans des rapports de domination dégradant d'avantage leur santé mentale.

*« La question du donnant/donnant, du logement offert contre le sexe, ça arrive plein de fois. La question du choix est ici essentielle. Le problème dans beaucoup de situations, c'est qu'ils n'ont pas le choix. Alors le travail thérapeutique c'est aussi de renforcer cette capacité de choix et de pouvoir les amener à s'affirmer dans le oui ou le non. OK je suis dans le besoin, OK je suis dépendant de toi, mais ce n'est pas pour ça que je dois tout accepter ».*⁹⁶

*« La rencontre est difficile parce qu'ils vivent le racisme sous diverses formes. Il y a aussi un aspect lié à la sexualisation des personnes racisées. Il y a des gays qui sont très attirés par les jeunes maghrébins ou les noirs et le problème c'est qu'il n'y a pas là une réelle rencontre. On est dans un rapport d'objectification. Le racisme est là. L'islamophobie est là ».*⁹⁷

Les relations homosexuelles envisagées à l'aune de couples mixtes peuvent également renvoyer les migrants à des expériences dégradantes en termes d'estime de soi.

*« Les gens finissent plus souvent par rencontrer une personne de leur communauté. Sociologiquement, ceux qui viennent de milieux populaires vont avoir plus de difficulté à rencontrer un blanc, possédant un niveau universitaire par exemple ».*⁹⁸

Les éléments ici décrits relatent quelques-uns des risques émaillant les tentatives de socialisations sexuelles des exilés gays originaires d'Afrique. Ils ne doivent pas, pour autant, être considérés comme des généralités absolues, au risque de forcer le trait d'une homosexualité blanche perçue au travers d'un prisme injustement déformant. L'épanouissement sexuel demeurant tributaire de la manière dont chaque personnalité se construit, nous jugeons toutefois essentiel d'attirer l'attention du lecteur sur certains des scénarios capables d'aggraver l'état de fragilité de la population étudiée dans le cadre de cette recherche.

Le rapport aux espaces spécialisés d'intégration et/ou de participation

Comme nous avons déjà pu le souligner, les associations spécialisées revêtent une importance capitale quant à la prise en charge, en santé mentale, des demandeurs de protection internationale gays. Les missions et activités développées par ces acteurs constituent un lieu privilégié d'écoute, d'échange et de reconnaissance permettant à des personnes régulièrement exclues et isolées de refaire communauté.

⁹⁶ Michelle - Intervenante sociale / Référente LGBTQIA+

⁹⁷ Robert - Psychologue clinicien

⁹⁸ Paul - Psychologue clinicien

L'expertise de ces associations est largement mise à contribution dans le cadre d'un travail permanent d'éducation, de sensibilisation et de formation mené aussi bien auprès des migrants, qu'auprès de ceux qui en assurent leur accompagnement. Notons que cette mission éducative a directement contribué à l'amélioration des modalités procédurales entourant le traitement des demandes de protection fondées sur l'orientation sexuelle. Par le développement de groupes de parole, d'activités culturelles de rencontre et de services individualisés d'accompagnement, ces associations explorent certaines des notions essentielles (déculpabilisation, verbalisation, auto-identification, affirmation identitaire) constituant souvent les premières étapes d'un cheminement progressif vers un état de bien-être psychologique. L'ensemble des experts interrogés dans le cadre de ce travail d'enquête soulignent le caractère essentiel de ces dispositifs dont l'efficacité est telle qu'ils la jugent complémentaire à toute approche thérapeutique.

*« Le travail des Rainbow Houses est quand même très souvent salutaire. Elles offrent un lieu de nouvelles solidarités, de nouvelles réciprocity sont possibles. Cela permet de refaire du lien social, de se refaire une place. Cela permet de nouvelles recompositions communautaires Gays. A notre niveau, on sera moins armés pour aboutir à ce type de travail ».*⁹⁹

*« Une personne est revenue d'une séance organisée par la Rainbow House profondément bouleversée. Elle pleurait beaucoup. La personne devait passer son interview quelque temps après et en fait, la Rainbow House lui a dit qu'elle devait être fière de ce qu'elle était. Qu'elle ne devait pas s'en cacher, mais au contraire, le revendiquer. Qu'elle ne devait plus avoir peur, mais explorer, découvrir, comprendre. C'était la première fois qu'on lui tenait un tel discours ».*¹⁰⁰

À ce jour, la participation des migrants gays aux activités organisées par les collectifs LGBT demeure relativement faible. Plusieurs facteurs peuvent en expliquer la raison :

1. Une situation géographique défavorable (lieux d'hébergement particulièrement excentrés) ;
2. Des moyens financiers limitant la mobilité des personnes ;
3. Une information moyennement diffusée dans les lieux d'hébergement ;
4. Une maîtrise insuffisante de la langue du pays d'accueil ;
5. Une moindre prédisposition culturelle ;
6. Une crainte du dévoilement.

⁹⁹ Emeline - Psychologue clinicienne

¹⁰⁰ Sacha - Psychologue clinicienne

Certaines résistances peuvent également limiter l'adhésion des migrants homosexuels aux activités proposées par certaines associations spécialisées, précisément lorsque ces dernières inscrivent leurs missions dans une démarche globale de politisation, le militantisme figurant au nombre des instruments permettant, à un niveau national et transnational, de convaincre les élites politiques et l'opinion publique de l'importance de provoquer certains changements de conscience.¹⁰¹ Certaines associations, non spécialisées dans l'accompagnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère, peuvent ainsi solliciter la participation de personnes exilées à des manifestations urbaines destinées à rendre compte de la présence, dans l'espace public, d'une certaine diversité sociale (Gay Pride). D'autres peuvent également être appelés à venir témoigner de leur expérience à l'occasion de « meetings » officiels. Si ces objectifs sont louables, ils contreviennent formellement aux préoccupations ainsi qu'aux interdits auxquels souscrivent la plupart des homosexuels originaires d'Afrique. Ainsi, beaucoup disent ne pas se retrouver dans certaines des valeurs et pratiques défendues par ces associations.

« On remarque tout de même un regard légèrement hostile par rapport à certaines pratiques belges en termes d'homosexualité. Les personnes exilées ont plutôt tendance à dire, si on est reconnus, on ne demande pas plus. On veut juste vivre. On ne veut pas se faire remarquer ou mettre des drapeaux LGBT partout »,¹⁰²

« Les personnes qui viennent ont eu des relations homosexuelles pour partie d'entre elles, elles ont eu des relations sexuelles avec des mecs, elles se sont fait choper, elles sont venues en France. Ce n'était pas leur objectif principal d'intégrer une communauté sexuelle ou de sexualité. Elles étaient bien intégrées avec leurs potes ou dans leur travail. Effectivement, elles devaient cacher leurs pratiques sexuelles à leurs proches, mais sinon, ce n'était pas sur cette pratique sexuelle qu'elles construisaient leur identité. En tout cas pas tous et pas toutes. Donc, elles n'ont pas les codes. Elles ne savent pas ce que ça veut dire LGBT, gay ou lesbienne. Parce que ça reste des codes, culturellement et historiquement situés. Ce ne sont pas des codes naturels, mais c'est ça qui est problématique, c'est qu'il y a une naturalisation, de par l'hégémonie culturelle occidentale, de ce que devraient être les LGBT. D'ailleurs, à l'intérieur même de l'Occident et de l'Europe notamment, il y a plein de groupes dits LGBT qui refusent cette hégémonie et qui, finalement, se décrivent en tant que TPG (transpédégouine), ou qui revendiquent d'autres façons de s'identifier »,¹⁰³

¹⁰¹ Phillip M. AYOUB, David PATERNOTTE, « L'International Lesbian and Gay Association (ILGA) et l'expansion du militantisme LGBT dans une Europe unifiée », Critique internationale 2016/1 (N° 70)

¹⁰² Robert - Psychologue clinicien

¹⁰³ Samia - Psychologue clinicienne

*« Pour la plupart des gays étrangers, la liberté européenne, c'est trop pour eux. Avoir le droit d'adopter, avoir le droit de vivre avec son compagnon, avoir le droit de s'embrasser dans la rue... C'est trop en fait ».*¹⁰⁴

Nous voyons ici toute l'importance de privilégier le recours aux associations spécialisées, formées aux concepts d'interculturalité et d'ethnopsychiatrie. Ces collaborations doivent, dans la mesure du possible, être développées en première intention afin de garantir une participation plus engagée ainsi qu'une meilleure acclimatation aux réalités locales.

¹⁰⁴ Rudy - Anthropologue / spécialiste des questions LGBTQIA+

Conclusion

Les éléments d'analyse collectés dans le cadre de ce travail d'enquête permettent de conclure que les demandeurs de protection internationale homosexuels relèvent d'une catégorie distincte et particulière à plus d'un titre. Conformément à la qualification prévue dans le cadre de la Convention de Genève et de l'article 10, §1, d de la directive qualification¹⁰⁵, les conditions dans lesquelles s'inscrivent les trajectoires décrites confirment l'appartenance des exilés gays à un certain groupe social. Si les textes suggèrent l'existence de particularités justifiant une approche différenciée de ces dossiers, nous regrettons que cette intégration intervienne dans le cadre d'une interprétation par analogie du droit. L'existence de persécutions fondées sur le genre et plus étroitement, sur l'orientation sexuelle, constitue un phénomène d'ampleur significative dont les manifestations demeurent, hélas, abondantes. On ne saurait davantage ignorer les risques, les menaces et les attaques ciblées dont les homosexuels font l'objet dans une part non négligeable du monde.

Si la situation globale des communautés LGBTQIA+ tend à s'améliorer, essentiellement grâce aux efforts menés par des groupements militants et l'émergence de dispositifs légaux incitant à l'élaboration de garanties en matière de diversité dans des domaines aussi émulatifs que le monde du travail, de la culture, du sport, de l'enseignement et de la politique, pour n'en citer que quelques-uns, de nombreux chantiers restent à mener. La question des minorités sexuelles ne semble souffrir d'aucune redondance, tant les spectres du passé reviennent ponctuellement menacer nos acquis et questionner des principes que nous considérons, pour la plupart, si évidents qu'ils revêtent un caractère sacré. Ces démonstrations réactionnaires, qui se développent au sein même de nos démocraties modernes, prescrivent un devoir de vigilance.

Qu'en est-il des minorités provenant de régions foncièrement hostiles à l'idée de sexualités non conformes ? La plupart des exilés gays africains fuient des systèmes qui, dans leur construction, affectent leurs conditions d'existence et diminuent drastiquement leur qualité de vie. Les obstacles dont il est ici question relèvent de pratiques officiellement établies et de façon certainement plus éprouvante, de schémas de persécutions intervenant dans l'intimité d'espaces clos agissant « normalement » comme des zones d'inclusion protectrices et sécurisantes (famille, communauté élargie). Ce rejet global produit une sentence d'exclusion absolue aboutissant à un sentiment coupable de déshumanisation dont les effets psychiques sont au cœur des souffrances exprimées par cette population. À cette vulnérabilité s'ajoute un faisceau de violences, accumulées durant le parcours d'exil et renouvelées dans le pays d'accueil, cette chaîne de contraintes entretenant l'existence d'un continuum violent potentiellement capable d'alimenter la menace de réactivations traumatiques.

¹⁰⁵ Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts.

Si les procédures d'asile sont source d'anxiété pour la plupart des demandeurs de protection internationale, celles-ci apparaissent plus heurtantes s'agissant des exilés homosexuels. Alors que, par nécessité, les gays « racisés » apprennent, très tôt, à taire leur différence (dissimulation), réinventer leur personnalité (passing), travestir leurs émotions (mariage de convenance) et éviter toute situation conflictuelle (mise à distance), la promesse d'une régularisation impose, quant à elle, un cheminement tout à fait contradictoire, consenti et opéré dans un temps très court, laissant souvent peu de place à la préparation. En outre, les entretiens menés dans le cadre de ces procédures particulières s'appuient sur des éléments en rapport direct avec l'intimité la plus secrète des personnes.

Si un tel exercice de dévoilement représente une gageure pour nombre de nos semblables, il constitue une épreuve d'autant plus insurmontable pour celles et ceux qui se réclament de cultures dont les usages interdisent ce type d'épanchement. Le poids du religieux et des traditions sont effectivement de nature à appesantir ces questions, in fine, rarement débattues publiquement. De fait, certains silences culturels doivent être interprétés à l'aune des tabous en vigueur au sein de certaines sociétés et non comme des indices laissant poindre la preuve d'un narratif volontairement imprécis. Cette difficulté à détailler les pans les plus gênants d'une intimité, que la plupart souhaiterait préserver, est trop souvent interprétée comme relevant d'incohérences exploitables au détriment des déposants. En outre, ce processus est, en soi, porteur de violences symboliques puisqu'il s'inscrit dans un rapport asymétrique humiliant, confortant dans l'esprit de l'accueilli la position dominante de l'accueillant.

Nous pouvons également regretter le formalisme dont s'entourent les entretiens menés par les instances officielles. Bien que ces auditions s'inscrivent dans un principe de neutralité dont il n'est pas question de remettre en doute la pertinence générale, il nous semblerait capital, dans le cas des réfugiés, d'adopter une posture médiane favorisant un rapport de réciprocité et d'empathie.

*« Dans le cas de personnes ayant subi des traumatismes répétés, la neutralité n'est pas bienveillante, elle est malveillante ».*¹⁰⁶

La reproduction de normes stéréotypées entache parfois les débats menés au sein des instances décisionnaires, celles-ci rejaillissant sur les chances de régularisation de certains profils de migrants homosexuels.

*« La stigmatisation des comportements « déviants » implique la dénonciation d'une « confusion des genres », incarnée à des degrés différents par l'homosexuel « efféminé » et la lesbienne « masculine », mais aussi par le bisexuel, l'androgyné, le travesti, le transsexuel, ou le « transgenre », en général ».*¹⁰⁷

¹⁰⁶ Paul - Psychologue clinicien

¹⁰⁷ Florence TAMAGNE, « Genre et homosexualité. De l'influence des stéréotypes homophobes sur les représentations de l'homosexualité », Vingtième Siècle, Revue d'histoire, 2002/3 (no 75)

Ces considérations, culturellement entretenues et inconsciemment reproduites, sont de nature à pénaliser toute personne échappant à certaines représentations archétypales supposées caractériser l'homosexualité.

S'il est de notoriété publique que la sexualité ne se résume guère aux expressions qu'empruntent les corps et les attitudes, cette conviction, majoritairement partagée, semble moins évidente à faire valoir dans le cas des demandeurs de protection internationale gays. Comment expliquer un tel écart ? Un premier élément de réponse peut être extrait des principes analytiques poursuivis dans le cadre des entretiens menés. Rappelons que ces derniers relèvent d'une démarche d'investigation, notamment destinée à vérifier l'authenticité de l'homosexualité alléguée. Comme évoqué au cours de ce travail d'enquête, l'attitude, la charge émotionnelle et le comportement non verbal de la personne auditionnée sont autant d'indices informels sur lesquels les représentants de l'état s'appuient afin de fonder leur conviction. Les incohérences et les irrégularités discursives semblent fréquemment recherchées, conférant à cet exercice une impression de déconstruction plus que de co-construction.

*« Il faut bien se dire aussi que, la position de départ du CGRA c'est, on n'y croit pas. Il y a quand même cette idée que c'est un motif invoqué parce qu'on croit que ça va plus facilement marcher ».*¹⁰⁸

Ainsi, dû au climat de suspicion dans lequel s'inscrivent les auditions des demandeurs de protection internationale, certains stéréotypes peuvent-ils plus facilement s'insinuer dans le traitement des demandes.

Les chances de régularisation des exilés gays peuvent également être affectées par l'intervention de ces agents secondaires, mais non moins déterminants, que sont les interprètes. Ces derniers, intervenant au titre de « passeurs de maux », n'échappent guère à l'écueil de normes culturelles stéréotypées. Ainsi, certains interprètes peuvent, à dessein, biaiser l'entretien en refusant de traduire, avec toute la fidélité qui s'impose, certains passages jugés indécents ou immoraux. Dans certains cas, les exilés gays peuvent également être l'objet de moralisations culpabilisantes de la part de ces intervenants qui, bien souvent, relèvent de la même communauté d'appartenance. Pour parer à cette éventualité, certains requérants choisiront de s'exprimer dans une langue différente sans pour autant en maîtriser les codes langagiers. Une stratégie dont les conséquences peuvent minorer les chances de succès liées à l'obtention d'un statut de protection.

Les conditions d'hébergements, telles qu'organisées, renvoient globalement à une approche indifférenciée présentant un risque accru de persécutions pour certains profils d'homosexuels (expression de genre marquée). Quelques solutions d'hébergement spécialisées (centres LGBT) existent, néanmoins, l'offre demeure marginale relativement au volume de places disponibles. En outre, de l'avis des spécialistes interrogés dans le cadre de cette enquête, peu de migrants homosexuels semblent souscrire à l'idée d'un hébergement différencié, bien qu'il puisse s'inscrire dans un principe de discrimination positive (risque d'identification). L'option d'un

¹⁰⁸ Séverine - Psychologue clinicienne

hébergement individualisé semble davantage correspondre aux attentes de ces derniers.

Dans la continuité des éléments décrits dans le cadre de ce travail d'enquête, nous pensons indispensable d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur un certain nombre de recommandations et de bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des demandeurs de protection internationale gays. Les éléments qui suivent nous semblent constituer un recueil minimal, mais non exhaustif, de mesures vertueuses.

1. Garantir, préserver et respecter le droit à l'anonymat des personnes.
2. Garantir à tout demandeur de protection internationale relevant de la catégorie LGBTQIA+, des chances égales de bénéficier de l'octroi du statut de réfugié et ce, contrairement à l'octroi coutumier d'un permis de séjour pour raisons humanitaires, lequel renvoie à un statut plus précaire.
3. Que les unions homosexuelles entre binationaux bénéficient des mêmes avantages que ceux accordés aux unions hétérosexuelles entre binationaux.
4. Que les règles en matière de regroupement familial soient identiquement garanties aux personnes LGBTbtqia+ demandeuses d'asile.
5. Stimuler le développement de services spécialisés dans l'accompagnement psychologique, juridique et social des personnes LGBTqia+ demandeuses d'asile tout en soutenant et renforçant les moyens accordés aux dispositifs existants.
6. Renforcer la formation et la sensibilisation des agents statuant sur les demandes de protection internationale afin que les spécificités relevant des questions LGBTQIA+ soient intégrées aux procédures administratives en vigueur.
7. Développer un réseau d'interprètes « gay-friendly » formé et sensibilisé aux spécificités caractérisant l'accompagnement des demandeur(se) de protection internationale LGBTQIA+.

8. Adopter un protocole permettant d'améliorer les techniques d'entretiens, dans le but de préserver l'intimité et la santé psychique des demandeur(se) de protection internationale LGBTQIA+.
9. Permettre le traitement accéléré de toute demande de protection internationale fondée sur l'orientation sexuelle.
10. Que les conditions minimales d'accueil valorisent la participation des personnes LGBTQIA+ à des activités de cohésion visant à refaire communauté, dans un esprit de culture partagée, permettant de renforcer le sentiment de ré-humanisation de ces dernières.
11. Prendre tous les aménagements nécessaires afin qu'un hébergement de qualité, sécurisant, équitable et conforme à la dignité humaine puisse être garanti à tout(e) demandeur(se) de protection internationale LGBTQIA+.
12. Que des modalités alternatives d'hébergements puissent, dans des proportions raisonnables, être proposées.
13. Développer, de façon préférentielle, la disponibilité d'une offre thérapeutique adaptée aux besoins des demandeurs de protection internationale relevant de la catégorie LGBTQIA+.
14. Éviter, autant que faire se peut, toute psychiatisation et sur-médication corollaire à la prise en charge de problématiques pour lesquelles une écoute active apparaît fréquemment comme un préalable salvateur.

Bibliographie

Ouvrages

BRIKE Xavier, (2017), L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial, Mythes, procédures et déracinements, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan

FARRUGIA Francis, (2012), Sociologies, Histoires et théories, Paris, CNRS

SNOECK Luc, MANCO ALTay (2016), Soigner l'autre en contexte d'interculturalité, L'Harmattan, Paris

JAMOULLE Pascale, (2014), Passeurs de mondes, Praticiens-chercheurs dans les lieux d'exil, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan

LAZREG Nadira, (2008), Exils, 45 récits de demandeurs d'asile, Neufchâteau, Bernard Gilson Éditeur

MACE Gordon, PETRY François, (2000), Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales, Bruxelles, De Boeck Université

REA Andrea, TRIPIER Maryse, 2008, Sociologie de l'immigration, Collection Reprères, Paris, La Découverte

VAN CAMPENHOUDT Luc (2001), Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux, Paris, Dunod

QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, (1995-2006) Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod

MARTINELIO Marco, (1995), L'ethnicité dans les sciences sociales, Paris, PUF, collection « Que Sais-je? »

CHAUVIN Sébastien, LERCH Arnaud, (2013), Sociologie de l'homosexualité, Paris, La Découverte, collection « Repères »

Rapports

SALCEDO Manuela, HAVKIN Shira, BORILLO Daniel, (2020), La preuve dans les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle, rapport CERSA

Pretoria University Law Press, (2016), Mettre fin à la violence et autres violations des droits de l'homme l'identité de genre : Un dialogue conjoint entre la Commission Africaine des Droits de l'homme et des peuples, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme et les Nations Unies, Pretoria

QUENEAU Camille, (2017), Idéation et conduites suicidaires des migrants en situation de précarité : revue de la littérature et résultats d'une enquête qualitative réalisée auprès d'acteurs de terrain, HAL, Grenoble

Paul JACQUES, (2008), L'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés. Repères pour les professionnels de la santé », Institut Provincial d'Orientation et de Guidance, Namur

Articles

ABBOU Julie (2018), « Queer solidarity smashes borders. Une politique de la solidarité avec les migrants en tant que queers », Migrations Société, n°173, pp. 79-98

ANDRIJASEVIC Rutvica (2014), « Sex on the move. Genre, subjectivité et inclusion différentielle », Vacarme, n°69, pp.196-225

ARAB Chadia, GOUYON Marien, MOUJOURD Nasima, (2018) « Migrations et enjeux migratoires au prisme des sexualités et du genre », Migrations Société, n°173, pp.15-26

AWONDO Patrick (2016). « Internet et la fabrique du couple binational homosexuel. Entre bricolages affectifs et reconfiguration de l'espace homosexuel transnational » Sociétés contemporaines, n°104, pp. 41-65

BELANGER-DUMONTIER Gabrielle, (2017), Être réfugié au Québec : une phénoménologie de l'exil, Revue Québécoise de Psychologie, Volume 38, numéro 3, pp. 1-28

BLIDON Marianne, Guérin-Pace France (2013). « Un rêve urbain ? La diversité des parcours migratoires des gays » Sociologie, vol.4, pp. 119-138 BUTLER Judith (2008). « Des politiques sexuelles contre les minorités raciales » Plein Droit, n°77, pp.93-43

BONICCO Céline, (2007), Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive, Philonsorbonne, pp. 31-48

CERVILLE Maxime, K. Puar Jasbir (2013). « Homonationalisme et biopolitique » Cahiers du Genre, n°54, pp.151-185

CHBAT Marianne (2017). « Etre homosexuel et d'origine libanaise en contexte montréalais : identification ethno-sexuelles multiples, complexes et variable, Militantisme et changement social, vol.23, pp.148-173

ETIEMBLE Angéline, (2018), « Nuptialité et sexualité des femmes de l'immigration dans l'œil des majoritaires », Migration Société, n°173, pp.27-38

FAWADLEH Adil (2018), « Le mariage en diaspora pour maintenir l'identité d'origine », Migrations Société, n°173, pp.39-50

GOUYON Marien, (2018), « Circuler pour Aimer, aimer pour circuler » Migrations Société, n°173, pp.65-78

HAMILA Ahmed (2019). « Les persécutions liées à l'orientation sexuelles : un nouveau motif pour octroyer le statut de réfugiés en Belgique ? » Politique et Sociétés, vol.38, n°1, pp. 157-177

MALYS Jean-Louis (2009). « Quel(s) droit(s) pour quelle(s) mobilité(s) ? » Migrations Société, n°121, pp. 175-180

GOUYON Marien, (2010), « Parcours homosexuels du Maroc à Belgique : l'émigration comme moyen d'émancipation? », volume 11, pp312-322

MONHEIM Myriam (2014). « Enjeux identitaires multiples chez des personnes homosexuel.les ou transgenres issu.es de l'immigration arabo-musulmane » Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, n°52, pp. 91-107

SALCEDO ROBLEDO Manuela (2018). « Chantier de recherche : genre et sexualité en migration » Hommes et migrations, <http://journals.openedition.org/hommes-migrations/6817>

SMITH Miriam (2005). « Identités queer : diaspora et organisation ethnoculturelle et transnationale des lesbiennes et des gais à Toronto » Lien Social et Politiques, n°53, pp. 81-92

WIHTOL DE WENDEN Catherine (2002) « Motivations et attentes de migrants » Revue Projet, n°272, pp. 46-54

Listes des sigles et acronymes

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CGRA : Commissariat Général au Réfugiés et aux Apatrides

CIM : Classification Internationale des Maladies

CMP : Centre Médico-Psychologique

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

DSM : Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux

EDM : Episode Dépressif Majeur

ESPT : Etat de Stress Post-Traumatique

OE : Office des Etrangers

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

OIM : Organisation Internationale des Migrations

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OQT : Ordre de Quitter le territoire (Belgique)

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

SSM : Service de Santé Mentale

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Lexique LGBTQIA +

Source : <https://www.fondationemergence.org/lexique>

- A -

Allié.e

L'allié.e est généralement une personne hétérosexuelle et cisgenre qui soutient les personnes de différentes orientations sexuelles, identités et expressions de genre dans le but de contribuer à leur bien-être ou à une plus grande acceptation de leurs réalités. L'allié.e peut cependant aussi être une personne LGBTQ2+ qui soutient les communautés autres que la sienne (ex : une femme lesbienne alliée des personnes trans).

Agenre

Personne qui ne s'identifie ni dans l'identité de genre féminine ni dans l'identité de genre masculine.

Androgyne

Personne dont l'expression de genre n'est pas exclusivement masculine ou féminine.

Aromantique

Personne qui ne ressent pas ou peu d'attirance romantique. L'aromantisme se décline sur un spectre. On appelle communément « aro » une personne qui se situe à l'intérieur de ce spectre.

Asexuel.le

Personne qui ne ressent pas ou peu d'attirance sexuelle. L'asexualité se décline sur un spectre. On appelle communément « ace » une personne qui se situe à l'intérieur de ce spectre.

Auto-identification

Manière dont une personne décrit son identité de genre ou son orientation sexuelle.

- B -

Bicurieux/Bicurieuse

Personne qui ressent le désir d'avoir des relations affectives ou sexuelles avec des personnes d'un genre autre que celui des personnes avec lesquelles elle entretient habituellement ces relations mais qui ne s'identifie pas comme bisexuelle.

Bigenre

Personne dont l'identité de genre correspond à deux genres.

Biphobie

Attitudes négatives envers la bisexualité pouvant mener à la discrimination, directe ou indirecte, envers les personnes bisexuelles ou envers des personnes perçues comme telles. La biphobie est souvent causée par l'incompréhension de la bisexualité et des préjugés comme l'idée que les personnes bisexuelles sont plus actives sexuellement, infidèles, ou qu'elles ne savent pas ce qu'elles veulent. Cette discrimination peut aussi bien provenir de personnes hétérosexuelles que de personnes appartenant aux autres communautés de la diversité sexuelle et de genres.

Bisexuel.le

Personne qui ressent de l'attirance romantique et/ou sexuelle pour deux genres (ex : hommes et femmes).

Bispirituel.le

Personne autochtone d'Amérique du Nord qui incarne à la fois un esprit féminin et un esprit masculin. Il peut s'agir d'une question d'identité de genre, d'expression de genre et/ou d'orientation sexuelle. Ce concept peut également avoir une dimension sociale ou spirituelle.

La bispiritualité s'inscrit dans la tradition de diversité sexuelle et de genre dans les cultures autochtones avant la colonisation. À noter que d'autres mots plus spécifiques peuvent exister dans les différentes langues autochtones. La bispiritualité est symbolisée par le « 2 » (ou 2S en anglais) dans le sigle LGBTQ2+

Binarité du genre/Binarisme

Système qui divise l'humanité en deux genres mutuellement exclusifs et opposés : homme et femme. Ce système ne prend pas en compte les diversités des êtres humains et exclut les personnes intersexes, les personnes trans, les personnes non binaires, les personnes non conformes aux normes de genre, celles dont le genre est fluide, etc.

- C -

Cisgenre

Personne dont l'identité de genre correspond au genre et au sexe assignés à la naissance. Le préfixe latin « cis » signifie « du même côté », en opposition au préfixe « trans » qui signifie « de l'autre côté ».

Cissexisme/cisnormativité

Préjugé culturel ou sociétal qui privilégie les personnes cisgenres et qui respectent les normes de genre. Ce système ignore ou a pour effet de sous-représenter les identités trans ou de la diversité des genres en supposant que toutes les personnes sont cisgenres et qu'elles exprimeront leur genre d'une manière qui correspond aux normes du genre perçu. Ce mode de pensée établit un lien logique direct et naturel entre le sexe assigné à la naissance, le genre et l'expression de genre.

Coming-out

Le « coming out », en français « sortie du placard » ou « sortie du garde-robe », est le fait de communiquer son orientation sexuelle ou son identité de genre à certaines personnes.

Il s'agit généralement d'un processus graduel qui commence avec un petit groupe de personnes proches (famille ou ami.e.s). Il est important de ne jamais « outer » (révéler l'orientation ou l'identité de genre) d'une personne sans son consentement

- D -

Diversité sexuelle et de genre

Terme englobant toutes les orientations sexuelles et la pluralité des identités et des expressions de genre. Ce terme rassemble les personnes homosexuelles, bisexuelles, trans et d'autres communautés comme les personnes queer, intersexes, asexuelles, bispirituelles, etc. (LGBTQ2+).

Drag king/queen

Personne qui performe un genre autre que le sien à travers un personnage, souvent de façon stéréotypée et humoristique. Lorsque le personnage est masculin on parle d'un « drag king » et lorsqu'il est féminin on parle d'une « drag queen ». Il s'agit d'une performance artistique, de divertissement et/ou de parodie, et non d'une identité de genre ou d'une orientation sexuelle.

Dysphorie

Sentiment de malaise intense ressenti par une personne trans causé par l'écart entre le sexe assigné à la naissance, les attentes de la société concernant le genre, son corps et son identité de genre. La dysphorie n'est pas vécue par toutes les personnes trans. En revanche, lorsqu'une personne trans ressent du bien-être parce qu'elle est respectée dans son genre ou qu'elle peut exprimer son genre librement, on parle d'euphorie de genre.

- E -

Expression de genre

L'expression de genre est la manière dont une personne présente publiquement son genre (ex. : le comportement, les vêtements, la coiffure, le maquillage, etc.). Le nom et le pronom d'usage d'une personne sont des façons répandues d'exprimer son genre. Il est important de se rappeler que l'identité de genre et l'expression de genre sont deux choses distinctes.

- F -

Famille homoparentale

Désigne toute forme de famille dont au moins un des parents est homosexuel ou bisexuel.

Famille transparente

Désigne toute forme de famille dont au moins un des parents est une personne trans.

Fluide (de genre)

Personne dont l'identité de genre fluctue entre différentes identités de genre (ex : homme, femme, neutre). L'appellation anglophone « *genderfluid* » est parfois utilisée en français également.

- G -

Gay

Synonyme de personne homosexuelle, le plus souvent utilisé pour parler d'un homme. Préféré par certains au terme « homosexuel » car ce dernier peut posséder une connotation médicale et sexuelle. Autre orthographe possible (généralement utilisée en France) : gay.

- H -

Hétérosexisme/Hétéronormativité

Préjugé culturel et sociétal, souvent inconscient, qui ignore ou a pour effet de sous-représenter la diversité sexuelle en supposant que toutes les personnes sont hétérosexuelles. Ce mode de pensée considère l'hétérosexualité comme naturelle évidente et supérieure, et les comportements qui dévient du modèle traditionnel des relations de couple homme/femme comme inférieurs, anormaux ou anecdotiques.

Hétérosexuel.le

Personne qui ne ressent de l'attirance que pour les personnes d'un genre autre que le sien.

Homophobie

Attitudes négatives envers l'homosexualité pouvant mener à la discrimination, directe ou indirecte, envers les personnes homosexuelles, bisexuelles ou celles perçues comme telles. Il existe également des variantes de l'homophobie comme la lesbophobie lorsque cette aversion est plus particulièrement adressée aux lesbiennes ou la biphobie lorsqu'il s'agit de personnes bisexuelles.

Homosexuel.le

Personne qui ressent de l'attirance affective et/ou sexuelle pour les personnes ayant le même genre qu'elle. Voir également « gai » et « lesbienne ».

- | -

Identité de genre

C'est la manière dont on se sent intérieurement : homme, femme, quelque part entre les deux, ou ni l'un ni l'autre. Cette expérience intime et personnelle est propre à chaque personne. Elle n'est pas déterminée par le sexe biologique de la personne et peut se distinguer du genre attribué à la naissance (voir trans).

Intersexe

Les personnes intersexes sont nées avec des caractéristiques sexuelles (génitales, hormonales, gonadiques ou chromosomiques) qui ne sont pas toutes exclusivement « mâles » ou « femelles » selon les normes médicales en vigueur. Dans ces cas, les médecins décident généralement du sexe du bébé et leur font subir des opérations chirurgicales et d'autres interventions pour que leur apparence soit conforme aux stéréotypes sexuels binaires. Ces traitements sont dénoncés par l'Organisation des Nations Unies car ils entraînent souvent des répercussions négatives sur la santé physique et mentale des personnes intersexes). Certaines variations intersexes chromosomiques peuvent ne présenter aucun signe extérieur. Environ 1,7 % de la population mondiale naît avec des caractéristiques intersexuées. Les personnes intersexes peuvent être de toute orientation sexuelle et de toute expression ou identité de genre

Intersectionnalité

On parle d'intersectionnalité des discriminations dans une situation où plusieurs discriminations se combinent, par exemple sur la base du sexe, du genre, de la couleur de peau, de la situation de handicap, de la classe sociale, de la religion, etc.

On parle d'une perspective intersectionnelle lorsqu'on étudie la manière dont les discriminations se combinent et lorsqu'on agit pour lutter contre ces discriminations combinées.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Invalidiser l'identité d'une personne

Remettre en question ou ne pas respecter l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre d'une personne. Ex : nier l'existence des personnes bisexuelles ou asexuelles, mégenrer une personne trans.

- L -

Lesbienne

Femme qui ressent une attirance affective et/ou sexuelle pour les femmes. Préféré par certaines au terme « homosexuelle » car ce dernier peut posséder une connotation médicale et sexuelle.

Lesbophobie

Attitudes négatives envers l'homosexualité dirigées spécifiquement contre les femmes qui aiment les femmes, pouvant mener à la discrimination, directe ou indirecte, envers les personnes lesbiennes, bisexuelles ou celles perçues comme telles. La lesbophobie peut également se manifester dans l'invalidation des couples de lesbiennes ou de l'homosexualité féminine comme n'étant pas réelle ou valide.

LGBTQ2+

Sigle qui représente les différentes communautés de la diversité sexuelle et de genre. L'utilisation de plusieurs déclinaisons du sigle témoigne de sa constante évolution : LGBT, LGBTQ, LGBTQ+, LGBTQIA+ ou LGBTQIA2S+lesbiennes, gais, bisexuel.le.s, trans, queer ou en questionnement, intersexes, asexuel.le.s, aromantiques ou agenres et bispirituel.le.s (2 ou 2S). Le signe « + » fait référence à toute autre communauté faisant partie de la diversité sexuelle et de genre non mentionnée dans les premières lettres. Ex. : pansexuel.le.s, non-binaires, etc

- M -

Mégender

Utiliser un prénom, pronom ou autre mention de genre qui ne correspond pas à l'identité de genre d'une personne, de façon intentionnelle ou non.

Morinom (deadname)

Nom assigné à une personne trans ou non-binaire à sa naissance et qu'elle n'utilise plus. Il s'agit d'une information confidentielle et sensible qu'il ne faut jamais dévoiler sans le consentement de la personne. Morinommer quelqu'un (le fait de l'appeler par son ancien nom) est un manque de respect pour son identité et peut être considéré comme du harcèlement lorsque cela est fait de façon intentionnelle et/ou répétitive.

- N -

Non binaire

Personne dont l'identité de genre n'est ni exclusivement masculine ni exclusivement féminine. Cette identité peut se définir comme un mélange de féminin et de masculin, à la fois féminin et masculin, ou aucun des deux.

Normes de genre

Ensemble des rôles, comportements, activités et caractéristiques jugés appropriés et normaux par la société pour un genre en particulier. Les personnes qui adoptent des comportements ou qui ont des caractéristiques qui ne correspondent pas aux normes de genres peuvent vivre de la stigmatisation. Ex. : homme qui reste à la maison pour s'occuper de ses enfants, femme avec de la pilosité visible, etc.. L'expression « stéréotypes de genre » est aussi utilisée.

- O -

Orientation sexuelle

Terme utilisé pour décrire l'attraction pour un type de personne (hommes, femmes ou autres). Bien qu'elle comprend le mot « sexuelle », l'orientation sexuelle fait souvent référence à une combinaison de plusieurs types d'attractions parmi lesquelles peuvent se trouver l'attraction esthétique (trouver cette personne belle), sensuelle (désirer un contact physique avec cette personne), sexuelle (désirer des relations sexuelles avec cette personne), intellectuelle (apprécier l'intelligence de cette personne) et romantique (éprouver des sentiments amoureux pour cette personne).

- P -

Pansexuel.le

Personne qui ressent de l'attirance affective et/ou sexuelle pour des individus de tous genres (femme, homme, non binaire).

Pluralité des genres

Terme englobant toutes les identités de genre et expressions de genre possibles.

Pronoms d'usage

Les pronoms d'usage sont ceux qui correspondent à l'identité de genre d'une personne. Ex. : il, elle ou iel (pronom neutre).

Note : L'expression « pronoms préférés » est à éviter puisqu'elle peut laisser sous-entendre qu'il s'agit d'une simple préférence qu'on peut ignorer.

- Q -

Queer

Terme d'origine anglo-saxonne qui était utilisé comme insulte envers les personnes LGBTQ2+ jusqu'à ce qu'il soit réapproprié. Ce terme est maintenant utilisé par des personnes qui s'identifient à une identité de genre, une expression de genre ou à une orientation sexuelle en dehors de la norme sociale et qui n'adhèrent pas au binarisme. Ce terme peut également avoir une connotation politique. Attention : ce mot peut encore être vexant pour certaines personnes, particulièrement pour les personnes qui l'ont connu comme insulte.

(En) questionnement

Personne se questionnant quant à son orientation sexuelle ou son identité de genre. Ce questionnement peut se faire à tout âge.

- S -

Sexe

Le sexe est attribué à la naissance par le corps médical, souvent selon les organes génitaux externes. Le sexe peut être établi selon plusieurs critères, comme les hormones produites par le corps, les chromosomes et les organes génitaux. Le sexe peut être masculin, féminin ou, lorsque les différents critères ne sont pas tous alignés, intersexe.

Spectre de genre

Représentation du genre en tant que continuum par opposition à un système binaire. Aussi appelé continuum de genre.

- T -

Trans

Terme générique qui désigne une personne dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe lui ayant été assigné à la naissance. Le mot trans englobe les mots « transgenre » et « transsexuel », ce dernier étant considéré obsolète puisqu'il comporte une connotation médicale, sexualisante et met l'emphasis sur certaines chirurgies d'affirmation de genre. À ne pas confondre avec travesti.e.

Transidentité

Identité d'une personne trans.

Transition

Processus d'affirmation de l'identité de genre pour une personne trans. Ce processus peut prendre plusieurs dimensions : sociale (changement de pronoms), physique (changement de coiffure ou style vestimentaire), légale (changement de nom et mention de genre à l'état civil) et/ou médicale (prise d'hormones ou chirurgie affirmative du genre). Ces dimensions sont indépendantes les unes des autres. Chaque parcours de transition est unique. Peu importe la forme que prend la transition d'une personne, il est important de respecter son identité. Note : lorsqu'une personne trans commence à affirmer son identité de genre, on parle d'une « transition » et non d'une « transformation »

Transphobie

Attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe ou indirecte, envers des personnes trans, travesties, ou à l'égard de toute personne qui transgresse le genre ou les normes et les représentations relatives au sexe et au genre.

Travesti.e

(En anglais « crossdresser ») Personne qui, à l'occasion, prend l'apparence et l'identité d'un genre autre que le sien, mais qui ne s'identifie pas forcément à ce genre. Ex. : un homme qui s'habille « en femme ». Il s'agit d'un comportement intentionnel, et non d'une identité de genre ou d'une orientation sexuelle. À noter qu'une personne qui porte des vêtements associés à un genre autre que le sien n'est pas nécessairement une personne travestie. Un homme peut choisir d'exprimer sa masculinité tout en portant une jupe, tout comme une femme peut exprimer sa féminité avec un pantalon. Les drag queens/drag kings sont une forme de travestisme utilisée pour une performance artistique généralement satirique.

Cartographies/Infographies

-



LA CRIMINALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ DANS LE MONDE



Pays criminalisant l'homosexualité

Peine de mort

De 10 ans à la prison à vie

Jusqu'à 8 ans d'emprisonnement

Criminalisation de facto*

*L'homosexualité n'est pas punie par la loi mais, dans les faits, les crimes homophobes sont répandus.



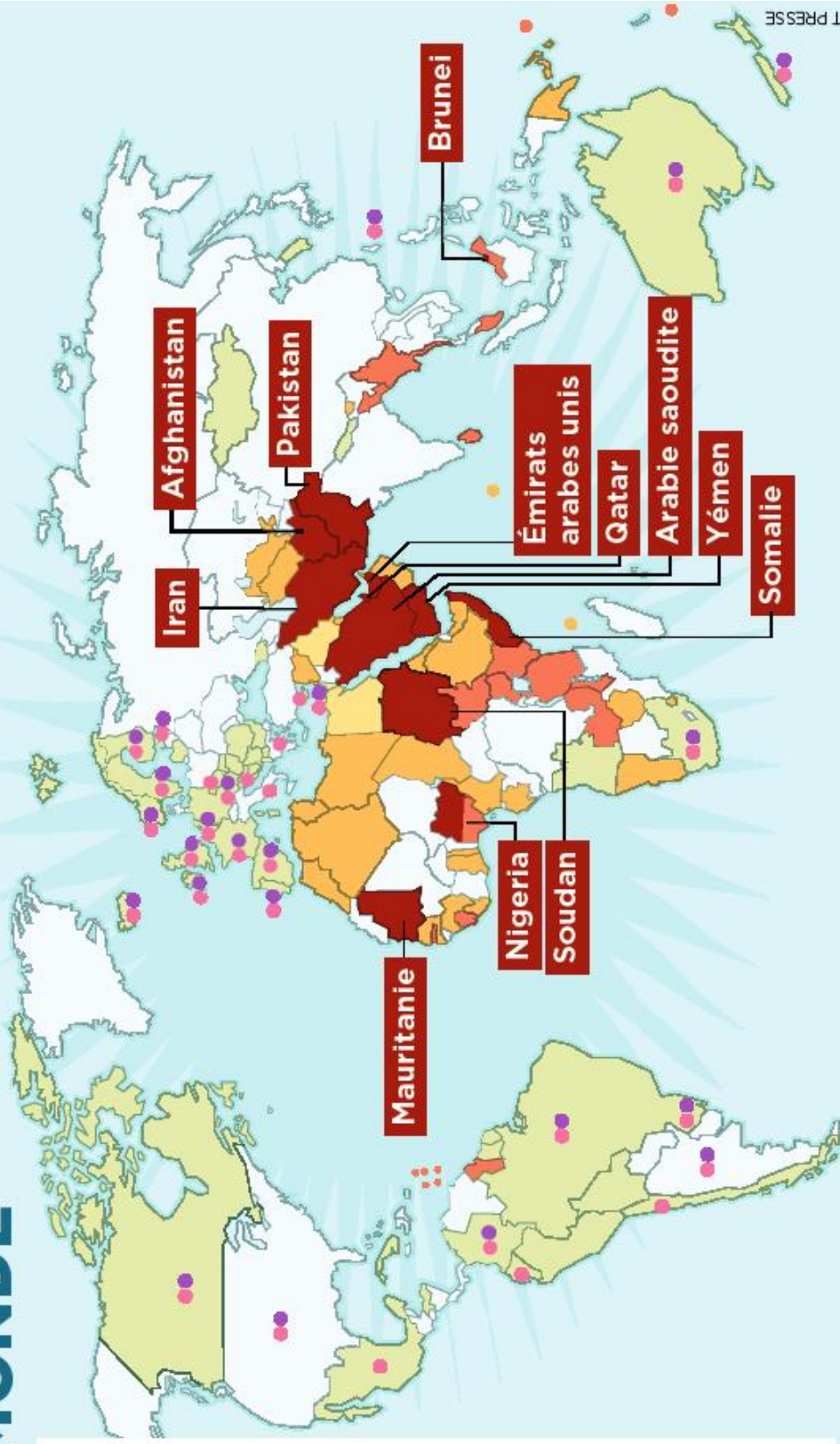
Pays la tolérant et sanctionnant les discriminations



Mariage ou autre forme d'union légale pour les couples de même sexe



Adoption ouverte aux couples de même sexe



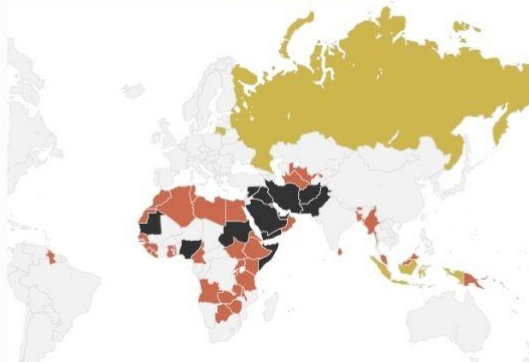
Source : Ilga.

L'INDE DEVIENT LE 124^E ÉTAT À DÉPÉNALISER L'HOMOSEXUALITÉ.

La Cour suprême a jugé illégal l'article datant de l'époque coloniale qui condamnait les relations sexuelles entre personnes de même sexe. C'est une victoire historique pour la communauté LGBT de cet État de 1,25 milliard d'habitants



L'HOMOSEXUALITÉ RESTE RÉPRÉHENSIBLE DANS 76 PAYS



Peine de mort (13 pays)

Afghanistan, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Irak, Iran, Mauritanie, Nigeria, Pakistan, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie et Yémen.

Emprisonnement (60 pays)

Algérie, Antigua-et-Barbuda, Angola, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Brunei, Burundi, Cameroun, Comores, Dominique, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guyane, Îles Cook, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Kenya, Koweït, Libéria, Libye, Malawi, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Nigeria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Sumatra du Sud (province indonésienne), Swaziland, Tanzanie, Territoires palestiniens, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Zambie et Zimbabwe.

Lois de propagande contre l'homosexualité (3 pays)

Indonésie, Lituanie et Russie

PAYS AYANT LEGALISÉ L'HOMOSEXUALITÉ CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

 INDE 2018	 LIBAN 2018	 TRINITÉ-ET-TOBAGO 2018
 BELIZE 2016	 NAURU 2016	 SEYCHELLES 2016
 MOZAMBIQUE 2015	 PALAOS 2014	 CHYPRE DU NORD 2014

ET AVANT CA...

 SAO TOME-ET-PRINCIPE 2012	 FIJI 2010
 NICARAGUA 2008	 PANAMA 2008

CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, LE RYTHME DE LA DÉPÉNALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ S'EST ACCÉLÉRÉ.

26 ÉTATS AUTORISENT LE MARIAGE HOMOSEXUEL



Si la dépénalisation de l'homosexualité progresse petit à petit, la légalisation du mariage des personnes de même sexe avance également. Avec l'Australie, l'Allemagne et Malte en 2017, il y a désormais 26 États autorisant l'union devant la loi des couples homosexuels.



ETRE LGBT EN EUROPE

Discriminés ou harcelés au cours de l'année écoulée sur base de leur orientation sexuelle



Attaqués ou violemment menacés ces 5 dernières années



Avez-vous signalé l'incident?

Non, cela ne changerait de toute façon rien



Où la discrimination survient-elle?

Témoins visuels ou auditifs de commentaires ou de comportements négatifs avant l'âge de 18 ans car un camarade d'école était perçu comme LGBT



Jamais
Rarement
Souvent
Toujours



Dans ma carrière

Je me suis senti discriminé lors de ma recherche d'emploi

Je me suis senti discriminé au travail



Dans ma vie quotidienne

A la recherche d'une maison ou d'un appartement à louer, par le personnel de santé, à l'école, au café, à la banque...



Source
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne



Les droits des homosexuels dans l'UE

Depuis le 18 mai 2013, le mariage homosexuel est autorisé en France. Ailleurs en Europe la situation des droits des homosexuels est très variée. Où autorise-t-on le mariage ? Et où l'adoption est-elle permise ? Toute l'Europe vous propose une infographie pour mieux maîtriser le sujet !



Le mariage homosexuel dans l'Union européenne

- Mariage et union civile reconnus
- Union civile seule reconnue
- Union civile non reconnue

14 Etats membres reconnaissent le mariage homosexuel. C'est aussi le cas de la Norvège et de l'Islande. Les derniers pays à avoir introduit ce droit sont la Finlande (mars 2017), l'Allemagne (application de la loi en octobre 2017), Malte (loi votée au Parlement en juillet 2017), et l'Autriche où le mariage des couples homosexuels doit être autorisé avant le 31 décembre 2018 selon la Cour constitutionnelle autrichienne. 6 pays de l'UE ne reconnaissent aucune forme d'union pour les couples homosexuels, même les unions civiles (pourtant autorisées dans 22 pays de l'Union).



Le droit à l'adoption dans l'Union européenne

Dans l'Union européenne, seuls 14 pays autorisent l'adoption conjointe par les couples homosexuels. Cependant, dans certains pays, les couples du même sexe peuvent adopter l'enfant du conjoint. En outre, plusieurs pays permettent aux parents seuls d'adopter un enfant. Au Royaume-Uni, l'Irlande du Nord est le dernier territoire à ne pas l'avoir légalisé.

PBAS	2001	SUEDE	2003	ESP	2005	ANGL	2005	PGALLES	2005	BE	2006	DAN	2009	ECO	2009	FRA	2013	LUX	2014	AUTR	2015	IRL	2015	PRT	2016	FIN	2017	ALL	2017	MALTE	2017
------	------	-------	------	-----	------	------	------	---------	------	----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	------	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-------	------



Légalisation de l'homosexualité

L'homosexualité a longtemps été considérée comme un crime en Europe. Dans certains pays, elle a été "légalisée" seulement dans les années 1990 !

Avant 1930	BE, FRA, ITA	PBAS, LUX
1930 - 1940	DAN	POL
1940 - 1950	SUEDE	
1950 - 1960	GRECE	
1960 - 1970	SLOV, HON, R-TCH, PGALLES	ALL, BULG, ANGL
1970 - 1980	FIN, AUT, SLOV	MALTE, ESP, CROA
1980 - 1990	PORT, IRL NORD	ECO
1990 - 2000	IRL, ROUM, CHY	EST, LETT, LIT

Le drapeau arc-en-ciel



- La vie
- La guérison
- Le soleil
- La nature
- L'harmonie
- L'esprit

Né en 1978, il comporte 8 bandes (aujourd'hui 6). C'est Gilbert Baker, un artiste de San Francisco, qui le dessine et qui le coud. Il flotte pour la première fois lors de la manifestation "Gay Freedom Day" à San Francisco en juin 1978.



L'homosexualité est supprimée de la liste des maladies mentales de la Classification internationale des maladies publiée par l'Organisation mondiale de la santé.

1990

A l'initiative de l'Afrique du Sud, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies adopte une résolution affirmant pour la première fois et formellement les droits des personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi et Trans).

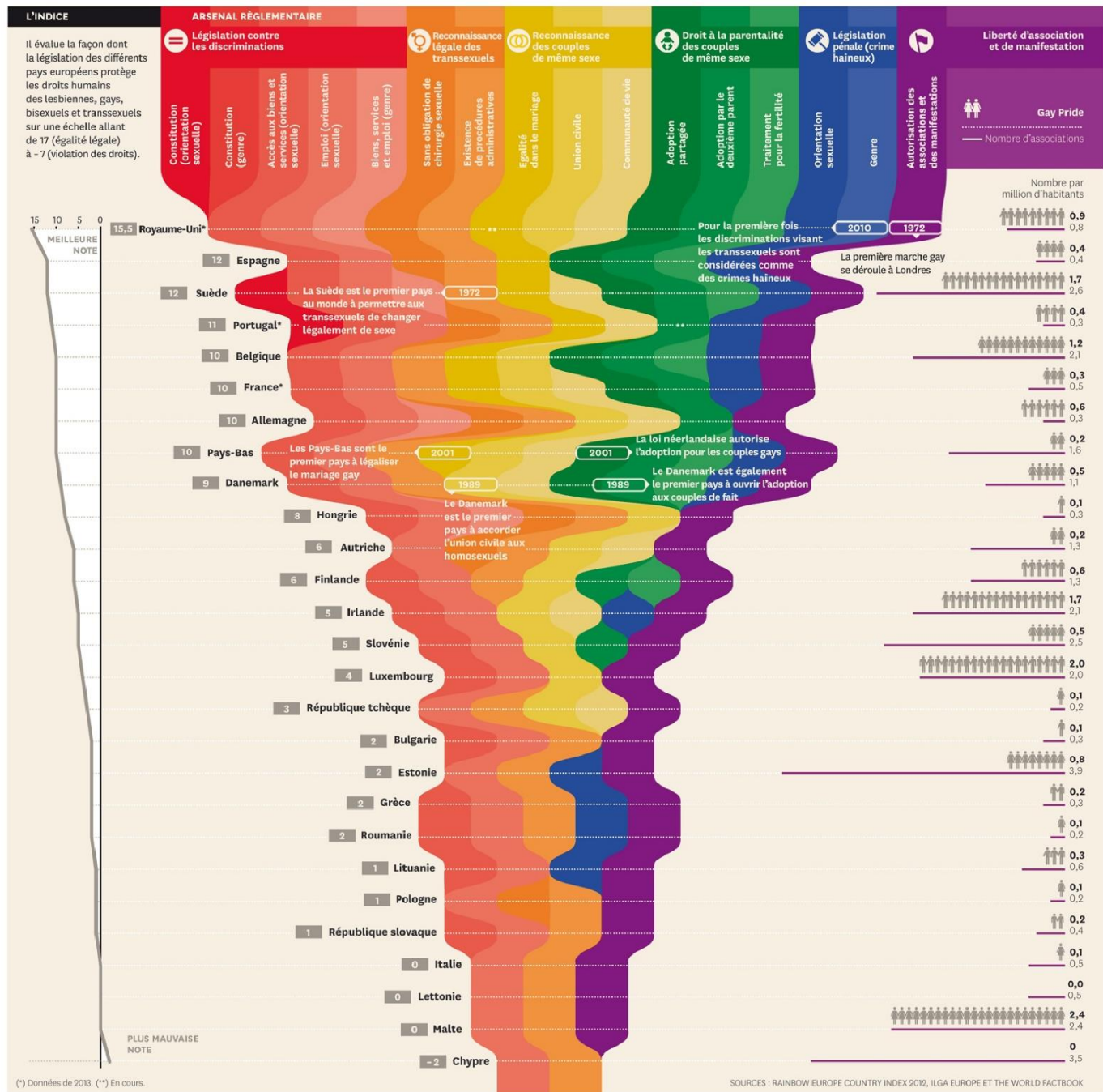
2011

Sources :

ILGA - EUROPE - Le Monde - Ouest France - IceNews - Association 360

L'indice arc-en-ciel

Etat des lieux des droits des homosexuels dans l'Europe des Vingt-Sept.



L'auteur



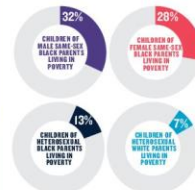
MONICA SERRANO. Cette graphiste espagnole, diplômée de l'Institut d'arts visuels de Jerez, a travaillé pour les services infographie des quotidiens espagnols *Diario de Cadiz*, *Público*, *El País* et, en Italie, pour le *Corriere della Sera*. Elle enseigne depuis 2012 à l'Institut européen du design à Madrid.

L'infographie ci-dessus a été publiée dans *La Lettura*, le supplément du *Corriere della Sera*, le 7 avril dernier. Elle n'intègre donc pas les données sur la Croatie, qui a rejoint l'UE le 1^{er} juillet. Aux Etats-Unis, la Cour suprême a invalidé, le 26 juin, la loi qui définissait le mariage comme une union entre un homme et une femme.

THE NEED

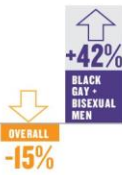
There are nearly 1.4 million lesbian, gay, bisexual, and transgender (LGBT) Black adults in the United States, totalling 12% of the LGBT population, the equivalent of the entire population of Dallas.¹

PERCENTAGE OF CHILDREN LIVING IN POVERTY, BY RACE AND SEXUAL ORIENTATION OF PARENTS²



Black same-sex couples are nearly twice as likely as white same-sex couples to be raising children. The children of Black same-sex couples are more than 4.5 times more likely to be living in poverty than the children of white heterosexual couples.³

NEW HIV DIAGNOSES IN THE BLACK COMMUNITY, 2010-2017



While overall new HIV diagnoses in the Black community decreased nationally by 15% between 2010 and 2017, new diagnoses among Black gay and bisexual men increased 42% during this time period.⁴ Black gay and bisexual men face an increased risk for contracting the virus, even though they are more likely to engage in safer sex practices than their white counterparts.⁵

RACIAL & SEXUAL ORIENTATION/ GENDER IDENTITY DISCRIMINATION



Black LGBTQ youth face alarming rates of discrimination on account of both their race and sexual orientation/gender identity.⁶

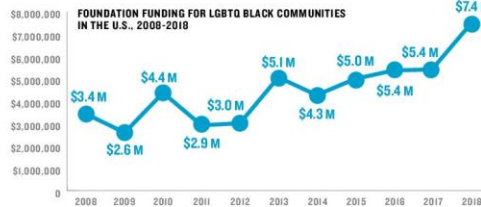
BLACK TRANS POPULATION EXPERIENCING POLICE MISTREATMENT



Black LGBTQ people face alarming rates of policing and violence in all aspects of their lives. In particular, nearly two-thirds of Black Trans people report experiencing mistreatment from police, ranging from verbal harassment to physical — and at times sexual — assault.⁷

THE FUNDING

While grant dollars for Black LGBTQ communities reached a record high in 2018, funding has never exceeded more than \$7.5 million, or 5 percent of all LGBTQ funding in the United States. This represents less than .01 percent of all foundation funding that year.



THE TOP 10 FUNDERS OF BLACK LGBTQ COMMUNITIES, 2017-2018



The top ten funders of Black LGBTQ communities accounted for 65 percent of all support over this two-year period. The two largest funders are both pharmaceutical companies with grantmaking almost exclusively focused on HIV/AIDS.

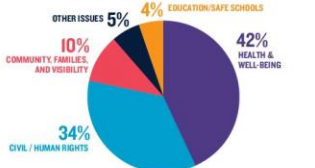
In 2019, there were 24 known murders of trans women, of whom 22 were Black.⁸

Yet Black trans and gender-nonconforming people collectively received <1% of all funding for LGBTQ issues in 2018.

FUNDING BY STRATEGY (2017-2018)



FUNDING BY ISSUE AREA (2017-2018)



THE OPPORTUNITIES

SUPPORT LGBTQ BLACK LEADERS WORKING ACROSS A RANGE OF MOVEMENTS
The capacity-building and leadership development of queer Black leaders is essential to building sustainable movements, from racial justice and economic justice to LGBTQ rights, reproductive justice and immigrant rights.

INCREASE INVESTMENTS IN BLACK-LED LGBTQ ORGANIZATIONS
Organizations led by and for Black LGBTQ communities are crucial to effectively addressing the intersections of anti-Black racism, homophobia, and transphobia. Funders have an opportunity to support this diverse ecosystem, ranging from national organizations such as the Center for Black Equity, the Marsha P. Johnson Center, and the National Black Justice Coalition to grassroots groups such as Black Trans Media in New York, Black Space Alliance in Chicago, House of GG in Arkansas, The Knights & Orchids Society in Alabama, and TGI Justice Project in California.

CENTER BLACK TRANS EXPERIENCE
In philanthropy, in LGBTQ movements, and in social justice movements, the experiences and wisdom of Black Trans leaders—especially Black Trans women—are often marginalized and rendered invisible. Work proactively to center the lived experience of Black Trans people and support Black Trans leaders.

ADDRESS ANTI-BLACK RACISM IN ALL AREAS OF OUR WORK
Engage in an ongoing institution-wide process to name anti-Black racism and white supremacy in your work as you embed diversity, equity, and social justice across all aspects of the organization. This includes at the board level, in human resources, grantmaking, communications, thought leadership, organization-wide learning and evaluation, as well as in the development of retention strategies to ensure your organization always includes Black leadership at all levels.

LISTEN AND LEARN FROM BLACK-LED MOVEMENTS
Black Lives Matter, the Movement for Black Lives, and other Black-led organizations have developed intersectional policy recommendations on issues ranging from developing economic justice programs to divesting from industries that criminalize Black people. Funders have an opportunity to listen to these movement leaders and integrate their movement frameworks into their own grantmaking and public thought leadership.

SUPPORT QUEER AND TRANS BLACK-LED PHILANTHROPIC INFRASTRUCTURE
There is a growing field of queer and Trans Black-led philanthropic funds, ranging from grassroots local funds such as the Black Trans Travel Fund in New York and Congor's All-Black Lives Fund in Orlando to national and regional ones such as the Black Trans Fund and the Southern Power Fund. Supporting these helps build sustainable funding led by and for Black LGBTQ communities.

©AUGUST 2020, FUNDERS FOR LGBTQ ISSUES, ABFE

REFERENCES:

1. "LGBT Demographic Data Interactive," The Williams Institute, UCLA School of Law, January 2018, <https://williamsinstitute.law.ucla.edu/interactive/lgbt/>.
2. "Children's Mental Health and Social Inequality: A Report on the Mental Health of LGBTQ+ Youth," The Williams Institute, UCLA School of Law, October 2018, <https://williamsinstitute.law.ucla.edu/wp-content/uploads/2018/10/Childrens-Mental-Health-and-Social-Inequality-A-Report-on-the-Mental-Health-of-LGBTQ-Youth.pdf>.
3. Center for Disease Control and Prevention, "HIV and Sexual Health," <https://www.cdc.gov/hiv/data-research/hiv-and-sexual-health.html>, Published May 2020, Accessed June 2020.
4. Greg Miller, "The Black Gay Men, HIV is a Perfect Storm," <https://www.washingtonpost.com/archive/local/2018/07/20/black-gay-men-hiv-perfect-storm/2018/07/20/>.
5. "How the Black Community is Responding to HIV," <https://www.aidsmap.com/black-community-responding-to-hiv>, Published May 2020, Accessed May 2020.
6. David E. James, Brian C. Carter, and Michael Wilson, "2018 U.S. Transgender Survey Report on the Experiences of Black Respondents" (Washington, DC and Dallas, TX: National Center for Transgender Equality, Black Trans Advocacy, & National Black Justice Coalition, 2019), <https://www.transcensus.org/wp-content/uploads/2019/05/2018-Transgender-Survey-Report-on-the-Experiences-of-Black-Respondents.pdf>.
7. Human Rights Campaign, "Violence Against the Transgender Community in 2019," Human Rights Campaign, accessed July 2, 2020, <https://www.hrc.org/document/violence-against-the-transgender-community-in-2019/>.

INFOGRAPHIC CURATORS: April Bethea, Lyle Matthew Kan, and Andrew Wallace
INFOGRAPHIC DESIGNER: Trevor Messersmith — 80east Design



45 WEST 36TH STREET | 8TH FLOOR
NEW YORK, NY 10018
PHONE: 212-475-2930
info@lgbtfunders.org | lgbtfunders.org
facebook.com/lgbtfunders | twitter: lgbtfunders



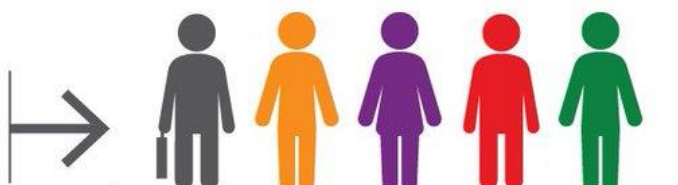
55 EXCHANGE PLACE
NEW YORK, NY 10005
PHONE: 646-392-9877 | info@abfe.org | abfe.org
TWITTER / LINKEDIN: ABFE | INSTAGRAM: abfephilanthropy
facebook.com/ABFEphilanthropy

ÉTUDE

LES LGBT ET LE MONDE PROFESSIONNEL

En France

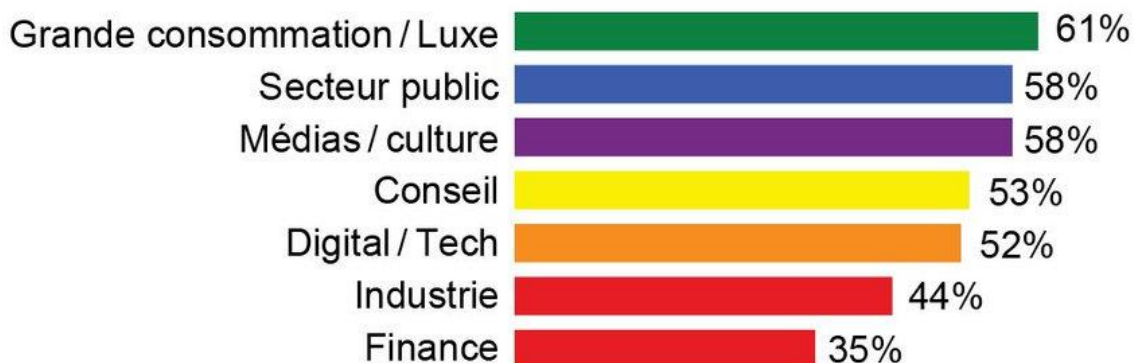
1 jeune LGBT* sur 5
n'a pas fait son
« coming out » au travail.



30 % des LGBT pensent
que faire son « coming out »
au travail est un risque.

Seulement **25 %** des jeunes
LGBT pensent que la France
est en avance par rapport
à d'autres pays concernant
les LGBT au travail.

Les secteurs où faire son « coming out » est plus facile
(% des répondants ayant fait leur « coming out » au travail)



* lesbienne, gay, bi ou transsexuel. Source: The Boston Consulting Group. Enquête « LGBT et monde professionnel » auprès de 1636 étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s, (mai 2017).

L'intégration juridique des personnes LGBTI progresse

% de lois adoptées en faveur de l'intégration des personnes LGBTI*, entre 1979 et 1999



Les pays de l'OCDE n'ont parcouru que la moitié du chemin vers l'intégration juridique complète des personnes LGBTI, mais d'importants progrès ont été accomplis ces vingt dernières années.

* Ce corpus législatif de base est défini à partir des normes internationales relatives aux droits humains.

L'intégration des personnes LGBTI progresse dans tous les pays

% de lois adoptées en faveur de l'intégration des personnes LGBTI, en 1999 et en 2019



Même dans certains pays qui affichaient auparavant de piètres résultats en matière d'intégration des personnes LGBTI, la situation s'est considérablement améliorée.

Intégration juridique des personnes LGBTI & acceptation sociale

Par rapport aux pays les moins performants, les pays qui ont adopté le plus grand nombre de lois visant à protéger les personnes LGBTI se distinguent également par :

- une hausse de 80 % de l'acceptation de l'homosexualité sur la base de données d'enquête



- un triplement du pourcentage de personnes enquêtées estimant que leur lieu de résidence offre un cadre de vie accueillant aux lesbiennes et aux gays

Intégration juridique des personnes LGBTI & égalité femmes-hommes

Par rapport aux pays les moins performants, les pays qui ont adopté le plus grand nombre de lois visant à protéger les personnes LGBTI se distinguent également par :

- une proportion de femmes parlementaires plus de deux fois supérieure (34 % contre 15 %)



- une réduction de 30 % de l'écart de rémunération entre hommes et femmes



Au-delà des lois, d'autres mesures sont aussi cruciales pour renforcer l'intégration des personnes LGBTI dans nos sociétés



Assurer l'application effective des lois visant à protéger les personnes LGBTI contre la discrimination, les crimes et les discours de haine, et les persécutions à l'étranger



Favoriser une culture prônant l'égalité de traitement dans les champs de l'éducation, de l'emploi et de la santé



Susciter et entretenir l'adhésion de la population à l'intégration des personnes LGBTI



Collecter des informations sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles dans les recensements et les autres enquêtes nationales

